

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ORAN

FACULTE DES LETTRES, DES LANGUES ET DES ARTS .

Section de Français.

Ecole Doctorale de français

Pôle Ouest

Discipline : Sciences du langage

Mémoire

Présenté en vue de l'obtention du diplôme de
MAGISTERE

Thème

Contact des langues, Vecteur de coopération ou
source de conflit.
Cas du parler de Relizane et la langue française

Présenté par
ZAOUI Youcef

Dirigé par :
Pr. LALAOUI CHIALI Fatima Zohra.

Membre du Jury

Mme LALAOUI CHIALI Fatima Zohra. (Pr. Université d'Oran).... Rapporteur
Mme HAMIDOU Nabila (M.C. Université d'Oran)..... Président
Mme BOUHADIBA Lelloucha (M.C. Université d'Oran)..... Examineur
Mme MERINE Kheira (M.C. Université d'Oran)..... Examineur

Année Universitaire
2011/2012

Remerciements

A l'issue de ce mémoire, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus depuis l'écriture des premières lignes de ce travail de recherche.

Nous citons, en particulier, notre professeure Mme. Fatima Zehra Chiali Lalaoui qui a eu l'amabilité et la générosité d'accepter de nous encadrer, qui n'a lésiné point d'effort pour nous éclairer et qui s'est montrée disponible à tout moment.

Nous exprimons également notre reconnaissance à tous nos enseignants de la faculté d'Oran ainsi qu'au Docteur Mokhtar Atallah de l'Université de Mostaganem qui n'a cessé de nous encourager.

Aussi nos vifs remerciements aux membres du jury, les enseignantes Nabila Hamidou, Lalloucha Bouhadiba et Kheira Meline.

Notre gratitude à Ghaouti Belkhedim et à tous les collègues inspecteurs de l'enseignement primaire de la wilaya de Relizane et plus particulièrement messieurs : Noureddine Chebbab et Noureddine Messaoud Nacer Inspecteurs de l'Éducation Nationale.

Dédicace

A ma chère mère

Table des matières

Introduction :	03
----------------------	----

Chapitre I : Phénomènes sociolinguistiques en relation avec le contact du parler de Relizane et la langue française

1. Communauté relizanaise monolingue ou bilingue :	
1.1. Evolution du concept de bilinguisme.....	06
1.2. Communauté linguistique ou groupe social.....	11
2- Situation de diglossie ou simple contact.....	17
2.1. La diglossie selon Jean Psichari.	18
2.2. La diglossie selon Charles Fergusson.	21
2.3. La diglossie selon Joshua Fishman	22
3- Comment se manifeste l'alternance codique ?	
3.1. Evolution du concept d'alternance codique.	27
3.2. Les différentes formes de l'alternance codique :.....	27
3.2.1. Alternance codique interphrastique :.....	31
3.2.2. Alternance codique intraphrastique	31
3.2.3. Alternance codique extraphrastique	35

Chapitre 02 : De l'aperçu diachronique des langues en contact avec le parler relizanais à l'étude synchronique des emprunts français intégrés.

1. Aperçu diachronique sur le parler relizanais	
1.1 Epoque ottomane (1515- 1830).....	36
1.2 Epoque coloniale (1830- 1962).....	37
2. Emprunts de l'époque anté-coloniale	
2.1 Mots d'origine berbère :	39
2.2 Mots d'origine turque :	40
2.3. mots d'origine espagnole	42
3..Adaptations et intégration des emprunts français en usage dans le parler relizanais.....	43
3.1 Emprunt de langue :	45
3.2 L'emprunt de parole :	46
3.2.1 Emprunt de compétence :	46
3.2.2 Emprunt d'incompétence :.....	47
3.3 Adaptations des emprunts	
3.3.1 Adaptations phonologiques	48
3.3.2 Adaptations grammaticales	49
3.3.3 Adaptations sémantiques	51
4 Intégration des emprunts français dans le parler de Relizane.....	52

Chapitre 03 : Analyse des emprunts français et leur fonction dans le parler de relizanais

1. Analyse phonologique et morphologique des emprunts français.	
1.1. Modifications phonologiques.	
1.1.1. Modifications des voyelles.	56
1.1.2 Modifications des semi-consonnes.	59
1.1.3 Modifications des consonnes.	60
1.1.4 Tableau récapitulatif.....	62
1.2. Modifications morphologiques.	
1.2.1. La formation de féminin.....	65
2. Parler relizanais et langue française : Coopération ou conflit ?.....	66
2.1. Cas de coopération.	
2.1.1 Emprunts uniques sans formes de traduction	67
2.1.2. Emprunt avec équivalent de traduction.	69
2.2. Cas de Conflit	
2.2.1.Emprunt «éliminateur».....	70
2.2.2. Autres cas d'affaiblissement et d'élimination du lexique..	71
2.2.3. Cas de la notion de signification et de valeur.....	74
2.2.3.1.Cas de l'expression de "mise à jour"	79
3. Etiolement des langues	
3.1. De la fragilisation graduelle à la disparition finale	80
3.2. La mort des langues.	82
Conclusion.....	84
Bibliographie.....	86

Introduction :

Le contact des langues est devenu un thème très récurrent et très prisée, et constitue constamment une matière de recherche assez puisée par un bon nombre de sociolinguistes à l'image de William Francis Mackey, Josiane Hamers et Michel Blanc qui ont accordé beaucoup d'importance aux phénomènes de bilinguisme et multilinguisme alors que d'autres linguistes comme John Gumperz, Thiam Ndiassé, Shana Poplack ont consacré une part considérable de leurs recherches à l'alternance codique.

En parallèle, certains sociologistes, à l'instar de Claude Hagège, Jean-Louis Calvet et Henry Boyer, ont emprunté d'autres pistes pour étudier le contact des langues. Ils se sont intéressés au problème de la diglossie et surtout à l'état conflictuel engendré par la coexistence de deux ou plusieurs langues au sein d'une même communauté linguistique. Selon ces derniers, certains états conflictuels découlant du contact des langues deviennent préoccupants suite aux menaces d'étiollement et de disparition encourues par les langues vulnérables.

Les arguments avancés par cette dernière catégorie de linguistes représentée par Claude Hagège et compères sont renforcés par une récente étude émanant de l'UNESCO selon laquelle sur les six mille neuf cents langues inventoriées et parlées à travers les quatre coins du monde deux mille cinq cents, c'est-à-dire le tiers, sont menacées de disparition. Et parmi ces langues menacées, figurent cinq cent trente huit qui sont en situation très critique, s'étiolent rapidement et sont à deux doigts de la signature de leurs actes de décès.

Est-ce que ces probables de disparitions toucheraient les langues seulement ou également les dialectes et les parlers ? Et si c'est le cas est-ce que nos parlers issus du dialecte algériens sont à l'abri ?

L'intérêt que nous accordons au contact du parler de Relizane et la langue française ne vient pas ex nihilo. C'est à partir d'un constat concernant la disparition, du parler de Relizane, de certains mots d'origine arabe et parfois turque et berbère, et leur remplacement par des emprunts français. Sinon comment expliquer l'existence dans le parler relizanais du mot "listoma" (devenu ainsi après l'adaptation du mot français "estomac") alors que les autres viscères ont tous gardé leurs appellations en langue arabe ? Et pourquoi un mot tel que "cadi" a disparu et a été remplacé par le mot "djoudj" (de l'emprunt français juge) alors que le mot "mouhami" [m u æ m i] (avocat en arabe) a survécu avec l'emprunt français "avocat" et ont tous les deux presque la même fréquence d'emploi au sein de la communauté relizanaise.

Et pourtant ce même mot "cadi" apparaît et reste d'usage dans la structure "cadi tahqiq" [q a d i ? æ æ q i q] et est employée au même titre que son équivalente en langue française "juge d'instruction ». Ce contact entre le parler de Relizane et la langue française ne dissimulerait-il donc pas un conflit qui s'acheminerait vers l'étoilement de la partie vulnérable de ces deux codes ?

Mais paradoxalement à tout cela, la langue française ne constitue-t-elle pas une issue pour le dialecte algérien en général et le parler relizanais en particulier qui se voient incapables de produire des appellations relatives aux nouvelles inventions et découvertes pour faire face à la nouvelle technologie qui se fait avec une vitesse vertigineuse et qui nous oblige donc à créer de nouveaux mots ?

Dans ce travail, nous avons focalisé sur les lexiques des deux codes en l'occurrence celui du parler de Relizane ainsi que celui de la langue française et la primauté sera accordée aux emprunts français actuellement en usage dans le parler relizanais dont on a recensé, presque 700. Nous les avons répertoriés, classés puis étudiés selon leur fonction au sein du parler relizanais pour voir si leur fonction est complémentaire et conduit donne à une coopération ou, au

contraire, une fonction conduisant à l'étoilement progressif du fonds lexical du parler relizanais.

Dans le premier chapitre nous traiterons les trois notions qui peuvent résulter d'un contact de langue à savoir le bilinguisme, la diglossie et l'alternance codique. En ce qui concerne la première notion, celle du bilinguisme, nous tenterons de voir si la communauté relizanaise est monolingue ou bilingue puisque la fréquence d'emploi des mots français dans le parler de Relizane est très forte. Quant du volet de la diglossie, nous essaierons d'étaler tous les cas de figure de la diglossie et voir celle qui correspondrait à notre cas d'étude « le contact du parler de Relizane et la langue française ». Pour la dernière notion qu'est l'alternance codique, nous verrons comment se manifeste cette alternance lors des communications des sujets parlants relizanais.

Dans le second chapitre, nous évoquerons des états des lieux de la situation sociolinguistique à Relizane en abordant un aperçu historique ainsi qu'une étude diachronique de l'évolution de ce parler depuis l'époque ottomane jusqu'à nos jours. Nous y accorderons également la primauté aux emprunts français pour voir comment ils ont été adaptés puis adoptés au sein du lexique du parler relizanais.

Enfin, dans le troisième et dernier chapitre nous exposerons en détails une étude phonologique et morphologique des emprunts français intégrés dans le parler relizanais afin d'expliquer comment se réalisent les adaptations des emprunts et leur passage de la langue d'origine (langue française) à la langue d'accueil (parler relizanais). Et par la suite, nous exposeront explicitement les deux hypothèses et voir si ce contact véhicule une coopération ou un conflit. Enfin, nous terminerons ce chapitre en évoquant les problèmes de l'étoilement et de la disparition des langues.

Chapitre I.

Phénomènes sociolinguistiques en relation avec le contact du parler de Relizane et la langue française

1. Communauté relizanaise monolingue ou bilingue? :

La notion de bilinguisme a fait l'objet de beaucoup de recherches dans le domaine de la linguistique qui s'intéresse au bilinguisme de la collectivité, c'est-à-dire, celui de la communauté linguistique ainsi que cela, de l'individu. D'autres ouvrages en didactique se sont intéressés au bilinguisme dans le cadre de l'apprentissage d'une langue étrangère.

Ce phénomène de bilinguisme est si vaste et à connu tellement de définitions et d'interprétations qu'il est devenu difficile à cerner, ce qui a conduit en quelque sorte à un flou terminologique et, du coup, la classification des communautés linguistiques ou celle des individus bilingues reste susceptible de discussion. De ce fait, nous avons jugé très approprié de citer quelques définitions les plus répandues du bilinguisme ainsi que son évolution.

1.1. Evolution du concept de bilinguisme

Depuis le début du XX^e siècle, le concept de bilinguisme ne cesse de s'élargir. Et dès lors, nous assistons à une vraie abondance de définitions.

Pour désigner une situation de contact de langues chez un individu ou au sein d'une communauté linguistique, nous employons respectivement les termes de bilingue et de bilinguisme.

D'aucuns considéraient le bilinguisme comme étant une égale ou une parfaite maîtrise des langues par un sujet parlant ou une communauté selon la définition suivante donnée par Jules Marouzeau.

« *Qualité d'un sujet ou d'une population qui se sert couramment de deux langues, sans aptitude marquée pour l'une plutôt que pour l'autre.* »¹

Léonard Bloomfield donnait une autre dimension à cette définition et pensait que le bilinguisme consistait à manier deux langues d'une manière parfaite.

« [...] parler deux langues comme ceux qui les ont pour langue maternelle. »²

Ce concept allait encore une fois, connaître une nouvelle extension par le biais de la définition livrée par Einar Haugen :

« *L'aptitude à produire, dans l'autre langue, des énoncés bien formés porteurs de signification.* »³

Alors que pour d'autres, le bilinguisme fait son apparition dès qu'un locuteur emploie concurremment deux langues quelque soit la facilité avec laquelle il manie l'une d'elles.

« *Le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues [...]. Egalement, la coexistence de deux langues chez la même communauté pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue.* »⁴

¹ Jules Marouzeau, "Lexique de la terminologie linguistique", 3^e Edition Geuthner, Paris 1951, p. 48

² Léonard Bloomfield, "Language" Editions Holt New York 1933, traduction française, "Le langage", Editions Payot, Paris 1970, p 56

³ Einar Haugen, "The Norwegian Language in America" University of Pennsylvania Press, Philadelphie 1953, p 7. Cité par W.F Mackey "bilinguisme et contact des langues", Editions Klincksieck, Paris 1976 p.10

⁴ Dictionnaire de la linguistique, Editions Quadriga, P.U.F, 4^{ème} édition, Paris janvier 2004, p. 52

Le dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage élaboré par le linguiste Jean Dubois avec la collaboration d'une équipe de linguistes, nous propose une définition récente et plus précise.

« D'une manière générale, le bilinguisme est la situation linguistique dans laquelle les sujets - parlants sont conduits à utiliser alternativement, selon les milieux ou les situations, deux langues différentes.

C'est le cas le plus courant du plurilinguisme. [...]. Sur le plan individuel, le bilinguisme est l'aptitude à s'exprimer facilement et correctement dans une langue étrangère apprise spécialement.»¹

Nous pensons que la deuxième partie de la définition est un peu restrictive. Etre bilingue ne suppose pas forcément avoir appris spécialement une langue étrangère dans un institut ou un établissement quelconque. Un sujet – parlant pourrait devenir un bilingue sans toutefois faire une formation de spécialité. C'est le cas des immigrés algériens résidant en Europe qui parlent parfaitement certaines langues européennes telles que les langues française, espagnole, allemande et italienne.

Evidemment, cet emploi de la langue européenne se limite généralement à l'oral. Actuellement les deux termes de bilingue et de bilinguisme ont tendance à être supplantés, respectivement, par les termes de plurilingue et de plurilinguisme, plus généraux et désignant le contact de deux ou de plusieurs langues cet avis est partagé par Andrée Tabouret-Keller.

«Par bilinguisme ou plurilinguisme, il faut entendre le fait général de toutes les situations qui entraînent un usage, généralement parlé et dans un certain cas écrit, de deux ou de plusieurs langues par un même individu ou un même groupe.»²

¹ Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage, Editions Larousse – Bordas, Paris 1999, p 66

² Andrée Tabouret – Keller, "Plurilinguisme et interférences" dans la linguistique : guide alphabétique, Editions Denoël, Paris 1969, p. 309.

Dans ce cas, pourrait-on considérer comme bilingue, un Relizanais maîtrisant parfaitement la langue française ? Ou au contraire le bilinguisme ou le plurilinguisme concernent uniquement la maîtrise des langues et non celle des dialectes et des parlers.

Dans cette optique, Andrée Tabouret – Keller se montre très explicite et ajoute :

*« Langue (le concept) est pris ici dans un sens très général et peut correspondre à ce qu'on désigne communément comme un dialecte ou un patois. »*¹

Il y avait presque deux cents langues parlées en ex-Union Soviétique. Parmi elles, on comptait uniquement soixante – dix ayant le statut d'officielles. Le russe était parlé par la moitié de la population et était considéré comme langue maternelle. Et de ce fait, étaient considérés comme bilingues, les individus qui avaient en leur possession, en plus du russe, une des soixante-dix langues officielles. Et cela se confirme par les propos suivants de William Mackey.

*« Si les dialectes entraient dans notre étude, le nombre de bilingues possibles s'en trouverait considérablement accru puisqu'il engloberait tous ceux qui, en plus de la langue commune, parlent un des dialectes principaux. »*²

Il existe des langues qui sont plus riches en dialectes que d'autres. C'est le cas de la langue arabe qui a généré différents dialectes qui, à leur tour, ont produit un bon nombre de parlers.

¹ Ibid. p 15

² William Francis Mackey, "Bilinguisme et contact des langues" Editions Klincksieck, Paris 1976, p 15.

Bien que les dialectes des Etats du Maghreb Arabe aient des dialectes ayant plusieurs points communs, surtout sur le plan lexical et syntaxique, chacun d'eux a ses propres caractéristiques et est facilement indentifiable.

Par contre, l'écart est énorme entre ces derniers et les dialectes égyptiens et syriens, et l'écart est encore plus grand entre les parlers et les régiolectes.

Tout cela pour montrer que la situation sociolinguistique des pays arabes est similaire à celle des Etats de l'ex Union Soviétique. Et du coup, ce qui est valable pour le qualificatif de bilingue pour les Russes devra l'être pour le locuteur arabe.

De plus, il existe des dialectes et même des parlers qui sont utilisés par des millions de locuteurs alors que certaines langues sont parlées par quelques milliers seulement, le cas des langues parlées par certaines communautés restées isolées du reste du monde comme celles des tribus amazoniennes et esquimaudes.

« Néanmoins, si l'on compare le grand nombre de langues et de dialectes dans le monde et leur distribution respectives avec le nombre des différents pays, il est permis de conclure que, vraisemblablement, la plupart des pays doivent présenter des traces de bilinguisme.

Toutefois, le nombre des langues n'est qu'un aspect de la question. Il est tout à fait important de savoir combien de personnes parlent ces différentes langues et qui sont ces personnes.»¹

William Francis Mackey ajoute à propos du taux d'usage de ces langues répertoriées à travers ce monde.

« En effet, plus de 70 % de la population mondiale se sert de moins de 12% des langues existant sur la terre.»¹

¹ Ibid, p16

Effectivement, dans ce contexte, le terme de langue recouvre les appellations de dialecte, de parler et de patois.

Puisque nous qualifions de bilingue un Français ou un Italien utilisant, en plus de sa langue maternelle, la langue anglaise, il serait également évident de traiter de bilingue un Relizaneis employant la langue française.

Nous devons souligner que l'intérêt que nous accordons à ce phénomène de bilinguisme au sein de la ville de Relizane et dans le but d'avoir des explications sur l'évolution du parler de cette ville en contact avec la langue française. C'est cette substance qu'est le parler qui constitue notre objet de recherche et non l'individu. Notre recherche relève du domaine de la sociolinguistique et non de celui de la psychologie ou de la pédagogie, et cela en compatibilité avec le point de vue de William Francis Mackey.

« La linguistique ne s'est intéressée au bilinguisme que dans la mesure où il pouvait fournir une explication de l'évolution d'une langue, puisque c'est la langue et non l'individu qui constitue l'objet de cette science. La psychologie a considéré le bilinguisme comme source d'influences, sur les processus mentaux. La sociologie a envisagé le bilinguisme comme un élément dans un conflit de cultures. La pédagogie s'est intéressée au bilinguisme pour autant qu'il avait un rapport avec l'organisation scolaire et les modes de transmissions des connaissances. .»²

1.2. **Communauté linguistique ou groupe social.**

Tout de même, il y a des questions qui méritent d'être posées et dont les réponses pourraient nous ouvrir la voie pour une meilleure compréhension des deux autres parties de ce premier chapitre réservées respectivement à la diglossie

¹ Ibid, p16

² Ibid, p10

et à l'alternance codique. Et de ce fait, est-ce que la population de la ville de Relizane, peut-elle constituer une communauté linguistique ? Et si c'est le cas. Cette dite communauté serait-elle homogène ou hétérogène ? Pour répondre à toutes ces questions, il faudra tout d'abord savoir qu'est-ce une communauté linguistique.

Il se trouve qu'il soit nécessaire de faire la distinction entre cette dernière d'un côté et ces notions de peuple d'ethnie et de nation d'un autre côté. Une même nation pourrait être composée de plusieurs communautés linguistiques mais le contraire n'est pas toujours valable comme le souligne Paul-Michel Filippi.

« Il faut considérer qu'une communauté linguistique est constituée de communautés linguistiques intérieures plus petites, et qu'aident à définir des critères comme l'âge, le sexe, la profession, le lieu de résidence, l'origine ethnique, etc. »¹

En se constituant en faisceau, ces critères peuvent former un groupe social selon le sociologue Gurvitch :

« Le groupe est une unité collective réelle mais partielle, directement observable, et fondée sur des attitudes collectives continues et actives, ayant une œuvre commune à accomplir, unité d'attitudes, d'œuvre et de conduites qui constitue un cadre structurable vers un équilibre particulier des formes de sociabilité »²

A l'instar de Gurvitch, certains sociologues et sociolinguistes préfèrent parler de groupe social parce que la notion de communauté linguistique reste quand même difficile à cerner et à définir d'une façon rigoureuse. Ainsi, quand on aborde la question de la communauté linguistique algérienne, on est enclin à

¹ Paul, Michel Filippi, « *Initiation à la linguistique et aux sciences du langage* », Editions Ellipses, Paris 1995, P 104

² Georges Gurvitch, « Groupement social et classe sociale » in cahiers internationaux de sociologie, tome VII, p 342 cité par Marcellesi et Gardin « Introduction à la sociolinguistique. La Linguistique, sociale » Editions Larousse, Paris 1974.

croire que cette dite communauté linguistique est homogène au sens où l'entend Noam Chomsky. Alors qu'en réalité l'Algérie est constituée de plusieurs communautés : berbère, mozabite, targui, etc. Il en est ainsi dans la majorité des pays, à l'image de la France où un récent ouvrage, publié par une équipe de chercheurs sous la direction de Geneviève Vermès, portait un titre très révélateur

« Vingt-cinq communautés linguistiques en France »¹

Il serait erroné de croire qu'une communauté linguistique soit formée de locuteurs employant les mêmes formes et à l'intérieur de laquelle ces mêmes locuteurs emploient une langue, un dialecte ou un parler strictement identiques sur les plans phonologique, lexical et syntaxique. Cette thèse va dans le même sens que la définition suivante proposée par Pierre Encrevé.

« Il serait faux de concevoir la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes. On la décrit mieux comme étant un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue »²

Cette explication donnée par Pierre Encrevé s'illustre parfaitement dans les comportements langagiers des locuteurs relizanais qui, tout en respectant les normes de leur parler, ces derniers utilisent parfois des formes différentes. Ainsi sur le plan phonologique, les usagers du parler urbain du chef-lieu de la wilaya emploient la sifflante [s] à la fin de la phrase.

Au lieu de dire, tout court :

[k i r a k d æ j æ r] (Comment vas-tu ?)

Ils ajoutent la sifflante [s] à la fin de l'énoncé

[k i r a k d æ j æ r æ s]

Il en est de même pour l'utilisation des allophones [g] et [q] dont l'emploi est neutralisé en dialecte.

¹ Geneviève Vermès, « *Vingt-cinq communautés linguistiques en France* », Editions L'Harmattan, Paris 1988.

² Pierre Encrevé, « *Définition de la sociolinguistique* », cité par Paul Michel Filippi, « *Initiation à la linguistique et aux sciences du langage* », Editions Ellipses, Paris 1995, P 117

Dans la prononciation de certains mots, l'emploi de la consonne occlusive uvulaire sourde [q] est très fréquent dans le parler urbain, par contre, la consonne occlusive vélaire sonore [g] est très usitée dans les zone rurales.

En zone urbaine	En zone rurale	Traduction
[s b æ q t u]	[s b æ g t u]	Je l'ai dépassé
[q a r d z u m a]	[g æ r d u m a]	La gorge
[j n a q (q) i]	[j n æ g (g) i]	Il épluche
sens (2) : il nettoie		
[l q i t u]	[l g i t u]	Je l'ai trouvé

Dans certains cas, en position initiale mais dans peu de mots, la consonne occlusive apico-dentale sourde [t] cède la place à la consonne constrictive labio-dentale sourde [f].

En zone urbaine	En zone rurale	Traduction
[t æ m]	[f æ m]	Là (adverbe)
[t u m]	[f u : m]	L'ail

Sur le plan lexical, pour la désignation de certains objets et l'expression de certaines actions, les mots choisis sont parfois nettement distincts dans les parlers citadin et rural.

En zone urbaine	En zone rurale	Traduction
[j q a l æ]	[j n a w a d]	Démarrer
[j d i m a r i]	[j h a l æ k]	
[m a r q a]	[s æ g j a]	Soupe
	[r w a]	
[k a s r n a]	[a w a]	Casserole
[n æ r q (g) u d]	[n æ t w æ k a]	Je dors
[w a h]	[h i h]	Oui

[q b i]	[w æ æ r]	Méchant
F a s	[f æ r a s]	Chauve
[j æ q u d]	[j æ b r æ k]	Il s'assoit
	[j a t w a r a k]	
	[j q æ n b æ]	

Ce qui nous pousse à dire qu'il existe des groupes sociaux qui parfois ne partagent pas le même lexique.

Il serait primordial, voire nécessaire de créer, un assemblage des deux notions de groupe social et de communauté linguistique où chacune d'elles explique et éclaire l'autre. Le terme de groupe social nous permet d'éviter des abstractions un peu floues relatives au concept de communauté linguistique conformément à la définition donnée par Christine de Hérédia.

« Une communauté linguistique se définit en tant que telle lorsque ses membres ont en commun au moins une variété de langue mais aussi des normes d'usage correct, une communication intensive entre eux, des répertoires verbaux liés à des rôles et unifiés par des normes, enfin une intégration symbolique à l'intérieur du groupe ou du sous- groupe de référence (nation, région, communauté.»¹

De son côté, le terme de communauté linguistique confère à celui de groupe social une dimension linguistique sans laquelle cette attitude collective et continue dont parlait Gurvitch se voit vidée d'une part importante de sa substance. De ce fait, une communauté linguistique peut contenir plusieurs groupes sociaux si elle recouvre un territoire géographique assez important. Le cas d'un pays, d'une capitale, d'une grande métropole ou d'un lieu clos

¹ Christiane de Hérédia, « Du bilinguisme au parler bilingue » in G.Vermès / J. boutet, « France, pays multilingue » Editions l'Harmattan, Paris 1987, C.II p 91.

(université, centre de formation, prison, caserne ...) où se rencontrent, durant de longues périodes, des personnes appartenant à différentes régions.

Ainsi, au centre universitaire de Relizane se côtoient des étudiants arrivant de différentes zones de cette wilaya (urbaine, semi urbaine, rurale) et des enseignants originaires des villes de l'Ouest et même de celles du Sud.

Prenons un groupe d'étudiants au département de la langue française et observons leurs comportements langagiers en dehors des cours puisqu'à l'intérieur des amphis et en présence de leurs enseignants, la seule langue permise est la langue française. Dans la majorité des cas, l'appartenance géographique de l'étudiant est révélée par l'intonation. Les étudiants résidant dans la région d'Ain Tarik et Had Chekala ont l'accent de Tiaret, ceux qui habitent à Oued Rhiou, Souk El Had et Ouarizane ont celui de Chlef et ceux originaires de Kalâa et Semmar s'identifient par leur accent proche de celui de Mascara.

« Toute langue possède à la fois des zones de réalisations stables et des zones de réalisations instables : les zones stables se caractérisent par le fait que, dans un état de langue déterminé, il n'existe pas de variation possible, tandis que les zones instables se caractérisent par la variation »¹

En fait, la notion de communauté linguistique se fonde sur l'existence de ces zones de réalisations stables qui renvoient à l'usage commun d'une langue, d'un dialecte ou d'un parler donnés, en partage. Evidemment, cette notion implique l'existence chez les locuteurs d'un faisceau commun d'éléments d'ordre historique, culturel, géographique et parfois tribal, ethnique religieux et politique.

¹ Josiane Boutet, « *La diversité sociale du français* » in Vermès / Boutet op. cit, p 11

2- Situation de diglossie ou simple contact

Depuis le début du XXe siècle, le concept de diglossie ne cesse de subir un renforcement et une extension du sens et les définitions diffèrent d'un linguiste à un autre concernant essentiellement l'apparement des langues en contact (génétiquement apparentées ou non) ainsi que leur répartition fonctionnelle au sein d'une communauté linguistique. Depuis Jean Psichari jusqu'à nos jours, beaucoup d'ouvrages d'éminents linguistes à l'image de Charles Fergusson, Joshua Fishman et Henry Boyer ont traité le phénomène de diglossie. Et nous pensons qu'il serait utile d'étaler l'évolution de ce concept et, du coup, opter pour la définition qui conviendrait à notre cas d'étude à savoir le contact entre la langue française et le parler de Relizane afin de voir comment se manifeste cet état diglossique au sein de la communauté Relizanaise.

Selon le linguiste Henry Boyer :

« Le terme de diglossie n'est pas le simple équivalent d'origine grecque du terme bilinguisme, d'origine latine. Il a été forgé pour nommer une situation sociolinguistique où deux langues sont bien parlées, mais chacune selon des modalités très particulières. C'est sur la nature de ces modalités, leur acceptation et leur permanence que les avis divergent »¹

Certains pensent qu'il s'agit d'un simple partage des usages des deux langues. Par contre, d'autres dénoncent ce leurre et qualifient cette situation d'un réel état conflictuel.

¹ Henry Boyer, « Introduction à la sociolinguistique », Editions Dunod, Paris 2001, pp 47-48

Henry Boyer ajoute :

« Certains dénoncent la préséance d'une langue sur une autre, qui dans la plupart des situations concernées, ne manque pas d'être conflictuelle »¹

2.1. La diglossie selon Jean Psichari.

Le linguiste Jean Psichari, d'origine grecque, helléniste de renommée est considéré comme le précurseur de ce concept. Dans l'un de ses articles paru dans la revue scientifique « Mercure de France », sous le titre accrocheur « Un pays qui ne veut pas de sa langue » édité en 1928, Psichari a expliqué, d'une manière fort subtile et détaillée, une situation de concurrence sociolinguistique que vivait la population grecque qui, selon lui, est devenue néfaste pour l'identité de la Grèce et sa modernité culturelle. En fait, deux variétés de langues génétiquement apparentées se disputaient le territoire grec. Le **katharévoussa**, une variété de prestige et savante imposée par les puristes grecs et vue comme seule langue écrite. Et le **démotiki**, variété usuelle de moindre importance, mais employée par la majorité de la population grecque.

A partir de cette situation sociolinguistique qui prévalait en Grèce et qui, apparemment, était loin d'être un simple cas de figure de bilinguisme collectif, Jean Psichari installa les premières bases du concept de diglossie.

Selon Henry Boyer:

« Psichari définit ainsi la diglossie comme une configuration linguistique dans laquelle deux variétés d'une même langue sont en

¹ Ibid.

usage, mais un usage décalé parce que l'une des variétés est favorisée par rapport à l'autre »¹

Par conséquent, la variété valorisée devient dominante, aidée en cela par un groupe de pression de ses usagers qui, bien qu'ils soient minoritaires, ils sont en position de force par leur statut social, politique et culturel.

Toujours à propos des hypothèses avancées par Psichari, Paul Jardel explique :

« Il (Psichari) introduit dans la signification du concept, à côté de faits purement linguistiques, l'aspect idéologique et conflictuel qui s'attache au phénomène. »²

Comme nous l'avions déjà souligné, l'inégalité entre deux langues en contact ne vient pas ex nihilo, elle est, généralement, imposée par les usagers de la langue dominante. Jardel ajoute à propos de son prédécesseur Psichari

« Il montre clairement en effet que le phénomène de la diglossie est lié à une situation de domination [...] d'une variété sur une autre, créée par la pression d'un groupe de locuteurs numériquement minoritaires mais politiquement et culturellement en position de force »³

Après la période du régime imposé par les militaires grecs durant laquelle le katharévoussa, langue façonnée sur le modèle grec classique, semblait l'emporter sur la variété rivale le démotiki, avec la Grèce contemporaine, la donne a tendance à être renversée et le démotiki jouit actuellement d'un soutien officiel. Avec l'émergence de ce nouveau concept de diglossie, nous assistons à

¹ Ibid.

² Jean Pierre Jardel, « Le concept de diglossie de Psichari à Fergusson », in revue « Lengas » N 11, Montpellier 1982, p 8

³ Ibid. p.9

une nouvelle situation à partir de laquelle va apparaître une nouvelle dimension qui ne peut être que polémique.

Contrairement au concept de bilinguisme ou de plurilinguisme qui pourrait être perçus comme un état de fait ou le premier stade de l'utilisation de deux ou plusieurs langues par un locuteur ou une communauté linguistique, la diglossie pourrait être considérée comme la conséquence de ce contact des langues. Cette situation polémique qu'a vécue la Grèce ne manquera pas de resurgir dans certains pays européens tels que la Belgique, l'Espagne et la Suisse, quelques années plus tard. Durant la dernière décennie du XX^e siècle, la Bosnie, l'Albanie et certains pays issus de l'ex U.R.S.S ont connu presque les mêmes conflits armés entre ethnies et belligérants.

Pire encore, dans certains pays du Balkan, on a assisté à des épurations ethniques suivies conjointement par des tentatives d'enterrement, voire d'effacement de tout ce qui pourrait faire allusion de près ou de loin à la langue ou à la variété de langue parlée par des populations de confession musulmane. Des individus qui portaient les noms comme Ibrahim, Ismaïl et Ali se voyaient forcés de les changer respectivement en Ibrahimovich, Ismaïlov et Alilovich. Une telle injustice allant jusqu'à la répression montre à quel degré peut aboutir un conflit que l'on considérait comme une pure et une simple coexistence pacifique entre des langues.

« Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent : l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée.

Les formes de domination vont de celles qui sont clairement répressives (telles que l'Etat espagnol les a pratiquées sous le franquisme) jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique (comme celles que pratiquent les Etats français et italien.

Un conflit linguistique peut être latent ou aigu, selon les conditions sociales, culturelles et politique de la société dans laquelle il se présente.»¹

2.2. La diglossie selon Charles Fergusson.

Dans un article intitulé “Diglossia” paru en 1959, dans le numéro 15 de la revue “Word”, page 325, le sociolinguiste nord-américain Charles Fergusson donne au terme “Diglossie” une conception un peu différente de celle avancée par Jean Psichari. Sur la base de certaines situations sociolinguistiques qui prévalaient dans certains pays arabes (surtout les anciennes colonies françaises et britanniques), à Haïti ainsi qu’en Suisse alémanique, Fergusson cite deux critères distincts :

1. L’état conflictuel de deux variétés issues d’une même langue.
2. Deux variétés de langues, qui coexistent pacifiquement sans état conflictuel apparent, utilisées au sein d’une même société avec des fonctions socioculturelles différentes mais quand même complémentaires.

« Les deux traits invoqués ne vont pas de pair ; cette caractérisation porte en germe les désaccords qui ce manifesteront entre ceux qui favoriseront et, finalement, ne retiendront qu’un seul des deux critères.»²

Selon Fergusson, l’une des deux variétés en contact, est dite “high” (haute en anglais) ; elle est vue comme symbole de prestige et utilisée dans les deux codes oral et écrit. De plus, elle est enseignée, véhiculaire du savoir et également imposée comme langue officielle dans le domaine de la presse (surtout les mass media lourds relevant du secteur étatique), les correspondances administratives et les palais de justice. En face de la variété “high”, se trouve une

¹ Georges Kremnitz, article cité dans la revue « Langages » N 61 pp 65-66

² André Martinet, “Bilinguisme et diglossie, appel à une vision dynamique des faits” in la linguistique, Editions Armand Colin, Paris 1982, volume 18, P. 8

deuxième variété qualifiée de ‘‘low’’ (basse en anglais) caractérisant les usages quotidiens et se limitant généralement à l’oral. Cette stratification des deux variétés, en variété high et low ne vient apparemment jamais seule comme l’indique Lafont.

« Imposée d’en haut, la diglossie ne peut pas être politiquement ou socialement neutre. »¹

Quant au deuxième critère cité par Fergusson, il semble que le contact entre deux variétés de langue, en présence, engendre une répartition fonctionnelle au sein du territoire géographique dans lequel elles évoluent.

« La complémentarité fonctionnelle des langues renvoie à la stratification sociale ou socio- ethnique d’une société, mais elle n’implique pas une situation stable, même si l’idéologie diglossique tend à la réifier. »²

Les campagnes d’alphabétisation, comme celles lancées par l’Etat algérien, et les réformes des systèmes éducatifs rendent parfois fluctuante cette répartition fonctionnelle des langues en contact. Sur le plan géographique, les changements démographiques causés par les mouvements massifs des populations rurales vers des zones urbaines plus sécurisées, durant la décennie noire horriblement vécue dans la wilaya de Relizane, ont conduit à une certaine instabilité sur le plan géolinguistique puisque la structure de la communauté urbaine a nettement changé.

2. 3. La diglossie selon Joshua Fishman .

En suivant son prédécesseur Fergusson, son compatriote Joshua Fishman adopte les mêmes critères, mais donne une autre dimension au modèle

¹ Robert Lafont, ‘‘Sur trois thèses’’, revue de sociolinguistique ‘‘lengas’’ publiée par l’Université Paul Valéry, Montpellier III 1981, n° 9, P. 96.

² Michel Beniamino, ‘‘La complémentarité fonctionnelle’’, cité par Marie-Louise Moreau dans ‘‘Sociolinguistique. Concepts de base’’, Editions Pierre Mardaga, Liège (Belgique) 1997, P. 94.

diglossique fergussonien. Selon lui, une situation de diglossie ne suppose pas forcément la proximité ou l'apparement génétique des langues ou idiomes en question. De ce fait, la relation génétique n'est donc plus considérée comme un critère de pertinence, et du coup, le concept de diglossie concerne toutes les situations sociolinguistiques qui résultent de tout contact. Qu'il s'agisse de contact entre langues génétiquement apparentées, entre langues n'ayant aucun apparement génétique commun, entre langue et dialecte ou entre dialectes et (ou) parlars.

Modèle donné par :			Nbre. de cas	Codes en contact		Observations
		Psichari	1 ^{ier} cas	Variété 1	Variété 2	Issues d'une même langue
	Fergusson		2 ^{ème} cas	Variété 1	Variété 2	Génétiquement apparentées
Fishman			3 ^{ème} cas	Variété 1	Variété 2	Aucun apparement génétique
			4 ^{ème} cas	Langue	Dialecte	Avec ou sans apparement génétique
			5 ^{ème} cas	Langue	Parler	Avec ou sans apparement génétique
			6 ^{ème} cas	Langue 1	Dialecte 2	Avec apparement génétique
			7 ^{ème} cas	Dialecte	Parler	Avec apparement génétique
			8 ^{ème} cas	Parler 1	Parler 2	Avec apparement génétique

Exemples sur les cas cités .

1^{ier} cas : variété 1 variété 2 :

C'est le cas du katharévoussa et du démotiki en Grèce cité par Jean Psichari.

2^{ème} cas : Langue 1 Langue 2 : (génétiquement apparentées)

C'est le cas des deux langues indo-européennes, le français et l'anglais.

C'est la situation que vit actuellement la langue française face à la langue anglaise surtout chez les jeunes français dans le domaine de la chanson malgré l'omniprésence des puristes de l'Académie française.

3^{ème} cas : Langue 1 Langue 2 : Aucun apparemment génétique.

C'est le cas de la langue arabe (chamito-sémitique) et les langues française et anglaise (indo-européennes). C'est la situation qui prévaut en Algérie, en Tunisie et au Maroc face à la langue française ainsi que celle vécue par l'Égypte et certains pays du Golfe face à la langue anglaise.

4^{ème} cas :

a) Langue / Dialecte : (dialecte issu de cette même langue)

Ce cas de figure est vécu en Mauritanie et plus particulièrement dans le domaine de la poésie.

b) Langue / Dialecte : (dialecte issu d'une autre langue)

Ce cas est à peu près similaire au 3^{ème} cas seulement il ne concerne pas la langue classique dont les usagers sont généralement des personnes cultivées mais plutôt le dialecte utilisé généralement à l'oral dans les communications quotidiennes.

5^{ème} cas :

a) Langue / Parler : (parler issu de cette même langue)

Bien que ce cas soit moins fréquent, nous le rencontrons dans certains pays tels que l'Égypte. En fait, la population du Sud de ce pays, appelée Saïd [s a i d] utilise un parler un peu différent des autres parlers régionaux. À la différence de ces derniers, la population du Saïd prononce [g] au lieu de [z]. De plus certaines caractéristiques sur le plan de l'intonation le classent dans la catégorie des parlers ruraux.

b) Langue / Parler : (parler issu d'une autre langue)

C'est le cas de notre objet d'étude. Le contact de la langue française et le parler de Relizane.

6^{ème} cas : Dialecte 1 / Dialecte 2 : (génétiquement apparentés).

Nous rencontrons cette situation dans des points d'intersection de deux domaines dialectaux appelée communément en sociolinguistique isoglosse ou ligne isoglosse. C'est le cas de la péninsule ibérique et les frontières hispano-portugaises où se rencontrent les deux variétés dialectales respectives de l'espagnol et le portugais.

7^{ème} cas : Dialecte/ Parler :

Des locuteurs usagers d'un parler qualifié de rural se sentent un peu catégorisés face aux usagers du dialecte. Cette distinction pourrait se manifester à différents niveaux. Sur le plan lexical, par l'emploi de certains termes renvoyant à la vie rurale, sur le plan phonétique, par la prononciation d'une ou de plusieurs variantes de phonèmes, le cas du [r] roulé en France, et enfin sur le plan prosodique.

8^{ème} cas : Parler 1 / Parler 2 :

Généralement, le parler relatif à une capitale ou à une grande métropole est vu comme symbole de modernité et d'urbanité par les autres communautés des villes voisines qui utilisent d'autres parlers issus du même dialecte que ce parler urbain valorisé. En fait, ces communautés linguistiques ont une idée dévalorisante à l'égard de leurs parlers respectifs face au parler urbain ou "métropolitain" qu'elles considèrent comme variété prestigieuse. C'est le cas du parler de la ville d'Oran caractérisé par la prononciation particulière du phonème [Z] et certains aspects sur le plan prosodique.

Nous avons eu l'occasion de côtoyer des personnes qui n'étaient pas natives de la ville d'Oran mais qui s'amusaient à prononcer le phonème [Z], dans certains mots tels que [Zit] (je suis venu), [Z æ b t u] (je l'ai ramené) au lieu de prononcer les affriquées [dZ] qui, pourtant, appartient aux systèmes phonétiques de leurs parlers respectifs.

Signification	Prononciation Parler d'Oran	Prononciation Parler des autres villes de l'Ouest.
Les petits pois	[z æ l b æ n]	[dz æ l b æ n]
Le poulet	[z æ z]	[dz æ dz]
Pèlerin	[æ z]	[æ dz]

Toutefois, il serait utile de signaler que les trois premiers cas cités sont les plus récurrents et ont fait matière de recherche de plusieurs études en sociolinguistique en raison de l'intervention des politiques. Par contre, dans les trois derniers cas concernant les contacts entre dialectes ou parlers, il n'y a ni immixtion des politiques ni celle de la classe des élites mais plutôt ce sont les usagers des variétés dévalorisées qui sont à l'origine de cette forme de diglossie.

Ce désir de faire partie de la communauté urbaine ou métropolitaine, ce refus de montrer leur appartenance (zone rurale, région ou ville classées comme rurales ou agricole) poussent certains de ces usagers à dévaloriser leur parler au profit du parler qu'ils essaient d'adopter. Malgré toutes ces précautions prises par ces derniers pour dissimuler leurs parlers, ils sont parfois trahis par l'apparition de certains traits distinctifs caractérisant leurs parlers d'origine qui mettent à nu leurs "parodies" inappropriées.

Enfin, Fishman qualifie le bilinguisme comme fait individuel indépendamment de la ou des communautés linguistiques auxquelles appartient l'utilisateur bilingue. Et il définit la diglossie comme fait social touchant une communauté entière qu'il soit question d'une petite agglomération, d'une ville, d'une région ou d'un Etat.

A notre avis, limiter la diglossie au fait social serait un peu restrictif. Ce fait social dont parle Fishman, ne serait-il pas la résultante de l'ensemble des faits individuels des locuteurs en questions ? Nous pensons que la diglossie pourrait avoir l'aspect de fait individuel. Etant conscient de la stratification en variété "high" et "low" des langues qu'il a en possession, le locuteur bilingue, capable de comprendre et de produire dans ces deux langues, établit un choix et privilégie toujours une variété au grand dam de l'autre. Ce fait individuel se manifeste clairement chez certains locuteurs relizanais qui, pour désigner un objet, préfèrent utiliser l'appellation en langue française alors qu'ils ont la possibilité d'employer l'appellation en dialecte.

3- Comment se manifeste l'alternance codique

Quand on aborde le thème de l'alternance codique cela suppose l'existence de deux ou de plusieurs langues dans une même chaîne portée et la répartition des langues en question sur cette même chaîne parlée dépend de plusieurs facteurs entre autres le degré de maîtrise des dites langues de la part des interlocuteurs et la nature de la situation de communication.

Nous utilisons quotidiennement des mots français parfois même des expressions françaises lors de nos communications quotidiennes. S'agit-il là donc d'une alternance codique tout en sachant que ces mots français sont devenus partie intégrante de nos parlés algériens et sont employés par des personnes qui n'ont jamais appris la langue française et nous dirions même que parfois par des individus qui n'ont jamais mis leurs pieds à l'école, mais avant tout cela, il est important de définir l'alternance codique et voir comment elle se manifeste lors du contact du parler de Relizane et la langue française.

3.1. Evolution du concept d'alternance codique.

Le terme d'alternance codique, appelée parfois alternance des codes, alternance des langues ou code – switching a fait son apparition à partir des études sur le phénomène du bilinguisme et du contact des langues.

Selon le dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage.

« On appelle l'alternance des langues, la stratégie de communication par laquelle un individu ou une communauté utilise dans le même échange ou le même énoncé deux variétés nettement distinctes ou deux langues différentes [...].

On parle aussi à ce sujet d'alternance de codes ou de code switching.»¹

Le linguiste John Gumperz est considéré comme le principal initiateur des études sur ce phénomène d'alternance codique et lui a réservé une part assez importante dans son ouvrage intitulé :

« Sociolinguistique interactionnelle ; une approche interprétative. »²

Les travaux dans ce domaine ont suscité l'intérêt de plusieurs sociolinguistes durant le XX^e siècle et continuent toujours à faire l'objet de recherches scientifiques.

Les recherches de Gumperz, ainsi que celles qu'il avait inspirées prennent comme objet d'analyse les effets dus aux contacts des langues et l'étude des fonctions pragmatiques et conversationnelles du code switching. A partir des ces travaux de Gumperz, s'est découlée une approche de recherche dite situationnelle

¹ Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage, Editions Larousse – Bordas, Paris 1999, p 30

² John Gumperz, « Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative », Editions L'Harmattan, Paris 1989.

ou fonctionnelle. Et par la suite, en s'associant à d'autres travaux, il y a eu la naissance de l'approche dite conversationnelle.

Les recherches des linguistes Shana Poplack (conséquences linguistiques du contact des langues) et celles de David Sankoff (a formal grammar for code switching) ont suivi une approche structurale qui opte pour le privilège des aspects formels de l'alternance codique et se donnent à démontrer que ce phénomène est régi par les lois formelles régulières.

D'aucuns considèrent l'alternance codique comme un phénomène occasionnel ou accidentel. Elle pourrait être occasionnelle si les deux interlocuteurs maîtrisent les deux codes, en question, et n'éprouvent aucune difficulté dans la production en tant qu'émetteur ou dans la compréhension en tant que récepteur. C'est le cas d'une interaction entre Relizanis maîtrisant la langue française.

Comme nous l'avions déjà cité, l'alternance codique pourrait être accidentelle si le sujet parlant emploie inconsciemment la langue française, c'est-à-dire sans se rendre compte que certains mots employés sont des emprunts de la langue française et non pas des mots dont l'origine est la langue arabe ou le dialecte algérien.

Pour mieux expliciter le caractère occasionnel de l'alternance codique, nous allons citer une anecdote que m'avait racontée un ami. Une enseignante d'arabe lui a demandé d'apprendre à un immigré, nouvellement inscrit et occupant la même table que lui, les appellations en arabe des fournitures scolaires. En montrant une gomme à son camarade immigré, il lui dit :

«[a d i] la gomme »

« ça, c'est la gomme »

Le pauvre « zélé » pensait que le substantif gomme relève du lexique de la langue arabe !

Enfin, autres ses caractères accidentel et occasionnel, le code switching pourrait être un phénomène idiosyncrasique¹ comme l'illustre l'exemple suivant :

Un client demande à un épicier

[æ d æ k z i d r n z t æ t æ f : æ]

« Avez-vous le jus d'orange de pomme ? »

[? æ t i n i k r n i d b æ f t æ t]

« Donne-moi un corned beef de thon »

Dans les deux phrases citées, les deux locuteurs croient que les deux syntagmes “jus d'orange” et “corned beef” désignent respectivement le liquide contenu dans un fruit et viande en conserve. Si on leur traduit ces deux phrases en arabe, ils se rendront sûrement compte de l'énormité qu'ils ont commise.

Observons et analysons, à présent, les propos d'un Relizanaï commentant la très mauvaise prestation de l'arbitre Koufi Kodjia qui a sifflé la rencontre Algérie –Egypte lors de la demi-finale de la coupe d'Afrique 2010.

« [h æ d æ k] arbitre ! [b æ j n a b l(i) i b æ j æ l] match [lil m s a r w a] . [l m s a r w a] forts [f i] les coulisses. Penalty cadeau [w z u d] cartons rouges [b a t æ l] . [l] carton rouge [t æ] Belhadj [j æ s t æ h l u x a t a r] tacle [m æ r a w l] »

« Ça c'est un arbitre ! ça se voit qu'il a vendu le match aux Egyptiens. Les Egyptiens sont forts dans les coulisses. Un penalty cadeau et deux cartons rouges gratuits. Celui de Belhadj est mérité parce que c'était un tacle par derrière »

Nous pouvons aisément remarquer cette alternance des deux codes ; en l'occurrence la langue française et le parler de Relizane (transcrit

¹ Idiosyncrasie : un écolier qui dit “j'irai” ou lieu de “j'allerai” a un comportement idiosyncrasique. Ses connaissances l'ont poussé à penser que l'emploi du futur simple, consiste à ajouter la terminaison « ai » à l'infinitif du verbe, alors que ce n'est pas le cas du verbe “aller”

phonétiquement). Cette alternance se manifeste par la distribution, sur la chaîne parlée, de segments appartenant aux deux codes. Elle peut prendre plusieurs formes selon l'alternance des segments à l'intérieur d'une structure syntaxique.

Elle peut être

- interphrastique
- intraphrastique
- ou extraphrastique

3.2. Les différentes formes de l'alternance codique :

3.2.1. Alternance codique interphrastique :

Elle est appelée interphrastique ou également phrastique quand il y a alternance des deux codes à l'intérieur d'une longue phrase, un passage ou un discours émanant d'un même locuteur ou lors d'une prise de paroles entre interlocuteurs.

3.2.2. Alternance codique intraphrastique

Comme l'indique le préfixe « intra » (en latin “intérieur de”) il s'agit d'une alternance des codes à l'intérieur d'une même phrase. Elle est faite d'une manière étroite ; c'est-à-dire que les constituants (sujet, verbe, différents compléments et adverbes) d'une même phrase sont employés dans les deux codes et pour une meilleure illustration, nous évoquerons cet échange verbal entre deux Relizanais, supporters de l'équipe nationale algérienne de football.

L1 : « L'Algérie [t æ l æ b] contre l'Egypte »

« Algérie jouera contre l'Egypte »

L2 : « Match [m æ h u s æ h æ l j a s a b i] »

« Ce ne sera pas un match facile, mon ami. »

A partir d'une observation rigoureuse, il est possible de remarquer que les proportions réservées aux deux codes ne sont pas les mêmes chez les deux interlocuteurs (L1 et L2). Au niveau de la production de l'interlocuteur (L1), la proposition réservée à la langue française est nettement supérieure à celle réservée au parler relizanaï. Cinq mots en langue française (l' - Algérie – contre - l' - Egypte) contre un seul mot dit en parler relizanaï ([t æ l æ b] = jouera). Par contre, dans la production de l'interlocuteur (L2), un seul mot est dit en langue française (match) et le reste est exprimé en parler relizanaï.

Cela prouve que dans une alternance des codes, les proportions réservées aux deux codes sont relativement instables. Et cette instabilité relative pourrait être due à plusieurs facteurs parmi lesquels nous pouvons citer, en premier lieu, le degré de maîtrise de l'un des deux codes.

A ce sujet William Francis Mackey précise :

*«La facilité avec laquelle un bilingue change de langue dépend de son aisance dans chacune d'elles [...]. Par exemple, il semble y avoir une différence d'alternance entre “les bilingues élevés” selon la formule de Grammont et les bilingues habitués de bonne heure à parler deux langues différentes à la même personne.»*¹

Un autre facteur ne manque pas d'importance est celui du statut social et la classe sociale de la personne à laquelle on s'adresse. Il serait donc anormal, voire indélicat d'utiliser d'une manière abusive la langue française lors d'une interaction avec une personne dépourvue de cette compétence linguistique. Sinon, on risquerait de la mettre dans l'embarras et d'être qualifié de pédantisme ou de manque de réalisme.

Afin qu'une interaction soit idéale et se fasse dans les conditions les plus favorables, notre interlocuteur doit être mis à l'aise et il ne faut choisir que le

¹. Op.cit p395

code ou les codes qu'il maîtrise parfaitement. Dans cette optique William Francis Mackey ajoute :

«Un bilingue allemand- anglais qui parle à un ami intime dont il sait qu'il comprend l'allemand, pourra de temps en temps se laisser aller à employer l'allemand pour pouvoir s'exprimer plus facilement.»¹

S'ajoute à ces facteurs, la nature du thème abordé. S'il s'agit d'un thème purement scientifique, le locuteur se voit obligé de recourir à la langue française puisque ni la langue arabe et encore moins le parler urbain relizanais ne peuvent subvenir à ce besoin relatif au lexique inhérent au jargon scientifique et technique. Et dans une pareille situation, s'adressant à un groupe d'individus, le locuteur exclue automatiquement ceux dont le niveau d'instruction ne permet pas l'interprétation de ces termes scientifique.

Un autre cas de figure pourrait surgir lors d'une interaction entre bilingues, durant une rencontre passagère entre deux personnes qui ne se connaissent pas. Dans cette optique Mackey ajoute :

«[...], d'un autre côté, lorsqu'il (toujours à propos du bilingue allemand- anglais) parle à une personne qu'il connaît moins bien, il évitera d'avoir recours à l'allemand sauf s'il est obligé de parler de sujets que son anglais ne lui permet pas de traiter convenablement .»²

Parfois nous avons tendance à confondre l'alternance codique intraphrastique et l'emprunt. Cette confusion peut être évitée si l'on se réfère à la contrainte d'équivalence dont parlait Shana Poplack :

«L'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient donnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives.»³

¹, Op.cit p 397.

²Op.cit, p 398.

³ Shana Poplack, "Conséquences linguistiques du contact des langues, un modèle d'analyse variationniste" dans la revue « Langage et Société » N 43, Paris 1988, p 23

Cette contrainte d'équivalence énoncée par Poplack est régie par les conditions suivantes :

- Aucun croisement n'est toléré dans une l'alternance codique intraphrastique.
- Tout constituant monolingue doit être impérativement grammatical.
- L'omission d'un élément, essentiel à la phrase, n'est pas permise. Cela risquerait d'altérer la grammaticalité de la structure syntaxique et du coup le sens de la phrase.
- Et enfin, la répétition d'éléments appartenant à deux codes différents est à éviter.

Si ces quatre conditions ne sont pas respectées, nous ne serons pas devant une situation d'alternance codique mais plutôt face à un cas d'emprunt qui le montre l'exemple suivant :

Un client s'adressant à un vendeur de produits cosmétiques :

[h æ d ? æ r i a] parfum original ?

Ce parfum (dit en dialecte) est un parfum original ?

La redondance est facilement repérable. Deux signifiants (dits dans les deux codes, pour désigner une même réalité). Le mot parfum emprunté à la langue française passe inaperçu et l'utilisateur l'emploie inconsciemment avec son synonyme [ri a] en provoquant une redondance qui ne peut être décelée que par des avertis. Un autre exemple de croisement de deux éléments appartenant à deux langues différentes.

Une personne demandant un service auprès d'une autre.

[k u n t r a n d i l i h æ d] service

[d i r f i j æ : m z i j a : w æ] plaisir.

« Si tu me rends ce service, tu me feras [m z i j a :] (= plaisir en dialecte) et plaisir »

Les deux éléments [m z i j : æ] et « plaisir » sont deux synonymes assurant les mêmes fonctions syntaxiques et sémantiques et appartenant à la même catégorie grammaticale qu'est le nom. L'ignorance de la signification du terme dialectal [m z i j æ :] et le caractère stéréotypé de cette expression « faire plaisir » ont conduit ce locuteur à utiliser, conjointement et sans se rendre compte, l'emprunt français « plaisir » à côté de son synonyme dialectal [mzi ja:]

3.2.3. Alternance codique extraphrastique

Elle est appelée extraphrastique quand il y a alternance de segments constitués de proverbes, de citations, de dictons et de toute expression idiomatique. Dans ce type d'alternance, le passage d'un code à un autre se réalise avec fluidité s'il se fait sans pause et sans hésitation. Ce passage fluide du dialecte à la langue française s'opère d'une manière fort agréable dans l'une des meilleures chansons du rappeur algérien « Lotfi double canons », dédiée à l'équipe nationale algérienne de football en réponse à une certaine presse étrangère acharnée doutant des capacités de nos joueurs mondialistes.

Lotfi dit : [b a r k æ k m æ n t æ h r æ s ? r : a s]

Les chiens aboient, la caravane passe. »

« Arrête de te casser la tête.

Les chiens aboient, la caravane passe. »

Chapitre 02 :

De l'aperçu diachronique des langues en contact avec le parler relizanais à l'étude synchronique des emprunts français intégrés

1. Aperçu diachronique sur le parler relizanais

1.1 Epoque ottomane (1515- 1830)

Saïd El Mendassi est considéré comme l'un des grands poètes relizanais qui ont vécu durant l'époque ottomane. Son renom lui a valu une reconnaissance nationale et même maghrébine. Il est né en 1583 à Mendes¹ et non à Tiaret comme le pensait l'écrivain Mohamed El Halfaoui². Selon l'auteur Mohamed Meflah³, Saïd Ben Abdallah El Mendassi a quitté jeune la ville de Relizane pour s'installer à Tlemcen où il a appris les sciences relatives à la langue arabe et à la théologie.

Après les hostilités des Ottomans, contre la population de Tlemcen, dont il était témoin, il a écrit un poème dans lequel il a critiqué les Turcs avec virulence et s'est montré compatissant aux souffrances des Tlemceniens.

En voici quelques vers :

A min qadir ya [] mi Tlemcen

Biha min qawm yadjoudj⁴ ikhwan

Bna sed Dhû Al qarnayn⁵ n(n) ess ra[] ma

Fayalitèh min qa wm tork¹ han(n) ana

¹ Mendès : commune relevant de la wilaya de Relizane et se situe au Sud-Est à 32 km du chef lieu de la wilaya

² Mohamed Belhalfaoui, « *La poésie maghrébine d'origine arabe* », Editions Maspéro, Paris 1973, p 202

³ Mohamed Meflah « La poésie populaire de la région de Relizane, de l'époque ottomane au XX^e siècle, Editions Houma, Alger 2008, p 10

⁴ Yadjoudj : Cité dans le Coran dans la surate « El Kahf » (la caverne) verset 94. Les yadjoudjs sont un peuple barbare et inhumain.

⁵ Dhû Al qarnayn : Cité dans le même verset coranique. Selon certains exégètes, il s'agit d'Alexandre le Grand qui a bâti un mur de protection pour protéger les croyants des hostilités des yadjoudjs.

Nous avons eu l'occasion de lire certains de ses poèmes tels que « Alâaқиqа » et « Imam des gens d'Allah » où il y avait une alternance codique de la langue arabe classique et de l'arabe dialectal avec de rares mots d'origine turque. Certains passages contenaient des termes ayant trait au lexique coranique puisque Saïd El Mendassi était fort attaché au soufisme.

A l'instar de ce poète, d'autres poètes relizanais ont marqué l'époque ottomane par de superbes poèmes populaires. On peut citer Ali Koura qui a vécu durant le XIX^e siècle et qui a écrit un magnifique poème dédié à sa bien-aimée Al Alia² (ou Aouali) et un autre intitulé « Haouest Nwadjââ lamhal » (je voulais apaiser ma douleur), et également Larbi Benhammadi, kada bessouiket et Belabbes El Mazouni qui nous ont aussi légué un nombre considérable de poèmes populaires.

La conclusion que nous avons pu tirer et que l'arabe classique y était fort présent durant cette époque ottomane anté-coloniale et il y avait même certaines structures syntaxiques relatives au registre soutenu de la langue arabe. Mais hélas, la majorité de ce lexique, très usité à l'époque, n'est plus d'usage de nos jours et nul ne sait si ces mots se sont éteints suite à la disparition des objets, animaux, êtres ou idées qu'ils désignaient ou bien parce qu'ils ont été remplacés par des emprunts français.

1.2 Epoque coloniale (1830- 1962)

Cette période a connu une profusion massive de la poésie populaire et il est pratiquement impossible de dresser une liste exhaustive des poètes de cette époque. Tout de même, nous allons nous contenter de citer deux noms. Celui de Menaouar Belfodhil (1872-1961) et celui du martyr Mustapha Smaïn alias Si

¹ Tork : Les Turcs. Le poète a établi une double comparaison. Il a comparé les Tlemcenniens aux croyants et les Turcs au peuple des Yadjoudjs

² Cité par Ahmed Amine Dellai, « Paroles graves, paroles légères » Edition ENAG, Alger 2003, p 36

Nadji (1923-1959). Dans son poème intitulé « Sidi M'hamed Benaouda¹, le poète Menaouar Belfodhil fait usage d'un lexique constitué d'un mélange de l'arabe classique et du parler relizanaïse relatif au champ lexical des armes et des habits traditionnels des notables de son époque. Nous remarquons également que les mots d'origine turque sont de moins en moins présents.

Yal(l)i khdemtou Adda² bedhahir
Âawdouli ki dayèr [] a lou
Bey fi []kouma wan (n) ess tghafar
Dayrine bih âabid w ou m(m)alou
Dhel âbid mahmouch âbid djbabar
Ghir kounyèt Esséide fihoum qalou
Yalbsou qat³ minèl mèlf⁴ lfakhar
Yalbsou djridi⁵ m kan mtha lou
Yalbsou zoudja⁶ qortas⁷âmayar
Yalbsou mz amèdj⁸ sabagh fi k [] a lou
Welkhfaf⁹ mlahoum sannâ fahar
Adbou madjboud¹⁰ tbaâ t yalou

Dans son poème intitulé « la bataille de Djebel Menaouer »¹¹, le martyr Mustapha Smaïn décrivait le moindre détail et il se trouve qu'il soit l'un des rares poèmes contenant un bon nombre d'emprunts français. Ces emprunts sont exclusivement relatifs au champ lexical des armes.

Medfaâ wmorti¹² min koul âbar

¹ Sidi M'hamed Benaouda : un saint dont le mausolée se trouve à 20 km du chef-lieu de la wilaya de Relizane dans une commune qui porte son nom.

² Adda ; surnom du Saint "Sidi M'hamed Benaouda"

³ Qat : Habit traditionnel très onéreux, formé de deux pièces un gilet et un pantalon (appelé actuellement 'pantalon arabe')

⁴ Melf : tissu ressemblant au cachemire.

⁵ Djridi :

⁶ Zoudja : fusil double canons

⁷ qortas : cartouche de baroud

⁸ Mzamèdj :

⁹ Khfaf :

¹⁰ Madjboud : fil de broderie, généralement fait d'or.

¹¹ Cette bataille historique s'est déroulée le 05 septembre 1957 dans la région du mont Menaouer que se trouve à 30 km au sud de Relizane.

¹² Morti : de l'emprunt français « mortier »

Yadharbou fi dharb ghidh el mefdtounine
Welâadou kouletha bina dayar
Char¹ mâa mdafaâ mansoubine
Achari yèt ylaou [] ou wa brane² mâazar
walsa³ wa tomson⁴ tem met le ftine
Bel gara⁵ wel vingt-quat(re)⁶ ten [] ar
Cheddou el ikhwan âla lâadouin.
Fesyène⁷ w qobtane⁸ delyoum nta[] ar
Zid sebâa mâahoum mesnoudine.

2. Emprunts de l'époque anté-coloniale

2.1 Mots d'origine berbère :

D'après certaines études historiques de la région de Relizane, les berbères étaient les premiers à avoir peuplés cette région. Une étude toponymique nous permet de le confirmer. En fait, plusieurs endroits portent des noms d'origine berbère à l'exemple de :

Relizane : Autrefois appelée Ighil Izane, appellation d'origine berbère signifiant la colline des mouches ou la colline chaude.

Zemmoura : Daïra se trouvant à 22 km au Sud Est de Relizane, Zemmoura très connue pour ses oliviers, tire son nom d'Azzemour nom d'origine berbère signifiant les olives.

Yellel : Daïra se situant à 20 km à l'ouest de Relizane, appelée également Hillil qui signifie les lauriers roses en berbère.

¹ Char : emprunt français n'ayant subi aucune modification

² Bran : du nom browning arme de fabrication américaine

³ Walsa : nom d'un fusil de genre

⁴ Tomson : nom de fusil

⁵ Gara : ancien fusil de la 1^{ère} guerre mondiale

⁶ Vingt-quatre : nom donné à un pistolet militaire

⁷ Fesyan : de l'emprunt français « officier »

⁸ Qobtane : de l'emprunt français « capitaine »

Yazerou : Région montagneuse d'où le nom Azerou d'origine berbère signifiant rocher. Elle se situe au sud de Relizane et abritant un bon nombre des tribus des Flitas.

Tliouanet : Commune connue par ses sources d'eau d'une très bonne qualité auxquelles elle doit son nom "thala", source en langue berbère.

Enfin, il existe d'autres noms toponymiques d'origine berbère relevant de la wilaya de Relizane tels que Boughaidène, Oued Rhiou, Had Chekala... Et la liste est loin d'être exhaustive. Le lexique d'origine berbère n'est pas uniquement l'apanage des noms toponymiques on le rencontre également dans d'autres champs lexicaux à l'instar des noms d'animaux tels que :

Tamejdamet : qui signifie "lézard" en kabyle. Ce terme est utilisé dans la région de Mazouna (50 km au nord-est de Relizane). Par contre, dans certaines régions de l'ouest de Relizane, on parle de "Mejdama".

Tifilis : Hirondelle en kabyle, employé également à Mazouna.

2.2 Mots d'origine turque :

A partir de 1515, les Turcs se sont installés à Relizane et plus précisément dans les régions d'El Kalâa et de Mazouna. Ils nous ont légués un nombre considérable de mots.

« Des mots comme tobsi ("assiette"), maâadnous ("persil"), braniya¹ ("aubergine"), boukradj² ("bouilloire") et autres témoignent de l'influence l'influence du turc dans l'arabe algériens »³

¹ Braniya : par synecdoque, le mot braniya désigne actuellement un plat préparé à base d'aubergines et de pomme de terre.

² Boukradj : à Relizane, on le prononce "mouaqradj" mais il n'est plus usité puisque l'objet auquel il renvoie n'est plus utilisé.

³ Situation géographique et démolinguistique en Algérie.
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/algerie-1demo.htm>

Il ne faut pas oublier de noter que certains de ces mots que nous allons citer sont également en usage dans certaines wilayas.

Goumrek : sin “gmarki” , percepteur des impôts.

Hanout : épicerie où l’on vendait autrefois des épices et différents aliments.

Hamam : bain maure appelé aussi bain turc.

Mechhal : combien ça coûte ? Les deux premières lettres ont disparu puisque actuellement on dit « chhal » pour demander le prix d’un objet.

Mich : Chat : Actuellement, on dit mich-mich pour appeler un chat.

Tabour : groupe de soldats, parfois employé pour désigner un groupe de personnes disposées en file indienne.

Tawa : Synonyme de casserole. Autrefois, les turcs utilisaient un ustensile de cuisine semblable à la poêle dont on se servait pour faire bouillir l’eau.

Mais le plus intéressant dans ces legs turcs c’est le suffixe « dji » exprimant l’agent. Par le biais d’une dérivation nominale et l’ajout de ce suffixe, on obtient un nom de métier.

Daouadji : “dawa” signifie médicaments en arabe et “daouadji” désignait le vendeur de médicaments. Ce nom est devenu patronymique et il est porté par certaines familles originaires de Mazouna .

Hlaoudji : parfois “halouadji”. “Haloua” signifie bonbon et gâteau en arabe. “Hlawdji” personne qui fait de la confiserie traditionnelle.

Hmamdji : du mot “hammam” (c.f page précédente) hмамdji, quelqu’un qui travaille dans un bain maure.

Qahwadji : vient du mot qahwa, signifiant café en arabe. Autrefois, on attribuait cette appellation au vendeur du café. Actuellement, il désigne toute personne travaillant dans une cafétéria (serveur, laveur, plongeur)

Souâadji : horloger, tire son origine du nom saâa (montre ou heure) souâadji désigne le vendeur et le réparateur des montres à la fois.

Dernièrement on a introduit le néologisme **dbabdji** (menteur). ‘‘dbab’’ qui veut dire brouillard, exprimant ainsi le confus et l’absence de la vérité.

Ce qui a vraiment attiré notre attention dans tout ce fonds lexical du parler de Relizane, c’est le mot ‘‘ **djoughma**’’ qui signifie une gorgée. Sur une chaîne de télévision arabe, nous l’avons entendu de la bouche d’un soudanais, qui l’a tout de suite expliqué. Et quelle fut notre surprise de savoir que ce mot est employé conjointement par deux communautés linguistiques séparées par des milliers de kilomètres. Serait-il le fruit du hasard ou au contraire cela confirme la thèse selon laquelle certaines tribus des « Beni Hillel » qui ont peuplé le sud et l’ouest algériens sont originaires du sud du Nil ?

Certainement, ces questions méritent une réponse qui ne peut être acquise que par une recherche sociolinguistique approfondie.

2.3 Mots d’origine espagnole :

L’intégration des mots d’origine espagnole s’est effectuée dès le début du XVI^e siècle c’est-à-dire dès l’arrivée des Espagnols à Oran en 1505. Le nombre de ces emprunts espagnols commence à diminuer au fur et à mesure que l’on s’éloigne de la ville d’Oran. A Relizane, on a pu inventorier quelques mots tels que **fishta** (‘‘fête’’), **Sbardina** (‘‘espadrille’’), **bogado** (« avocat’’), **bassoura** (‘‘lieu de décharge des ordures ménagères’’) et **karro** (‘‘charrette’’).

3. Adaptations et intégration des emprunts français en usage dans le parler relizanais

Il n'existe pas de langues pures, c'est-à-dire des langues qui ne contiennent pas de mots dont l'origine est le fonds lexical des autres langues. Toutes les langues empruntent des termes à d'autres langues. Ce transfert linguistique communément appelé « emprunt » est un mécanisme tout à fait ordinaire dans l'évolution des langues. En passant de sa langue d'origine (langue source) à la langue d'accueil, l'emprunt s'incorpore et devient partie intégrante de la langue receveuse. Il en est ainsi pour certains mots français empruntés à d'autres langues.

Selon le dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage

« Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts. »¹

Au Moyen Age, la langue française a emprunté à la langue arabe environ 300 mots selon les estimations de l'Académie française et plus de 776 mots selon le linguiste algérien Benhaimouda. On peut citer : alcool, ambre, amiral, assassin, chiffre, gazelle, hasard, sirop, zéro, etc.

Les mots français d'origine italienne avoisinent presque un mille

Balcon, boussole, concerto, crédit, spaghetti, etc.

Ceux d'origine allemande dépassent les trois cents :

Accordéon, blocus, ersatz, obus, valse...

Ceux intégrés à partir du russe :

¹ Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage, Editions Larousse – Bordas, Paris 1999, p 177

Boyard, isba, mammouth, steppe...

Quant aux mots d'origine anglaise, non seulement ils sont nombreux mais ne cessent également de s'intégrer et de s'imposer face à l'étonnement et l'indignation des puristes de l'Académie française.

Airbag, barman, bifteck, casting, coach, fast-food...

Selon Josiane Hamers, l'emprunt ne se limite pas uniquement au mot et ce n'est pas toujours la langue qui en fait usage.

« L'emprunt est un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une langue. »¹

Effectivement, dans le mot "hittiste"², il y a uniquement emprunt du morphème grammatical qu'est le suffixe « iste ». Il en est ainsi pour le mot « féchlesse »³ qui vient d'être créé et qui est actuellement en usage à Relizane et formé par référence au mot faiblesse. Toutefois, il faut noter qu'on ne peut parler d'emprunt, une fois ce dernier est traduit en langue cible.

A ce propos, Josiane Hamers ajoute :

« Sans le (l'emprunt) traduire. »⁴

Généralement, le terme "emprunt" se limite à la catégorie des mots mais il y a actuellement un bon nombre de sociolinguistes qui l'emploient pour désigner celui des structures.

Afin d'éviter toute confusion entre l'emprunt lexical et celui des structures, certains auteurs préfèrent utiliser le terme "calque" comme l'illustre cet exemple dans la structure syntaxique suivante :

¹ Josiane Hamers "Bilinguisme et bilinguisme", Edition Mardaga, Bruxelles 1983, p.71

² Hittiste, obtenu par affixation : hit (mur en arabe) hittiste signifie chômeur, une personne oisive et tout le temps adossée au mur.

³ Le mot féchlesse a été formé par dérivation nominale : Le mot [f/æ/] d'origine arabe signifiant la faiblesse avec l'ajout du suffixe « esse » 'morphème grammatical employé en langue française.

⁴ Ibid

[n r æ d z æ l æ k ? s a r f] est obtenu à partir d'un calque de la structure en langue française "Je te rendrai la monnaie" (pour exprimer la riposte).

L'emprunt pourrait se confondre avec l'interférence quand il est employé inconsciemment.

Le linguiste François Grosjean nous propose une autre distinction entre emprunt de langue et emprunt de parole selon la dichotomie saussurienne (langue/parole).

« L'emprunt de langue se situe au niveau de la communauté linguistique ou d'une langue normative (ex : rosbif et bulldozer), celui de la parole ne concerne que l'individu (ex : je vais chequer le courrier.»¹

3.1. **Emprunt de langue :**

Il se trouve qu'il soit rare que deux langues en contact s'empruntent réciproquement le même nombre de mots.

Généralement, la quantité d'emprunts enregistrée chez une communauté explique le rapport de force existant entre sa langue et la langue source des emprunts. Etant dominée sur le plan politique (colonisation), économique (dépendance) ou culturel, la langue emprunteuse intègre d'une manière massive des termes du fonds lexical de la langue dominante. Il se peut que l'emprunt de langue ait une influence sur la langue emprunteuse, à plusieurs niveaux.

* **Sur le plan phonologique :**

Certains mots du parler relizanais empruntés à la langue française subissent des modifications et certains de leurs phonèmes se convertissent en

¹ François Grosjean, "Life with two languages", Harvard University Press, Cambridge 1982, cite par Marie-Louise Moreau, "Sociolinguistique, concepts de base", éditions Mardaga, Bruxelles 1997, p 137'

d'autres phonèmes qui n'appartiennent pas au répertoire du système phonétique dudit parler. Par exemple, le mot « robe » se prononce roppa [r o p a]. Ainsi, le phonème [b] qui est une consonne voisée commune à la langue arabe et à la langue française se transforme en [p] consonne non voisée appartenant au système phonétique de la langue française.

*** Sur le plan morphologique :**

Contrairement à ce que pensent certains auteurs, les emprunts ne se limitent pas uniquement à la classe ouverte constituée par les substantifs, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les adverbes. Quoiqu'il soit rare, il arrive que l'emprunt se fasse parmi la classe fermée, celle des morphèmes grammaticaux, le cas des préfixes et des suffixes.

Ex 1: [æ n d i l m s r a n ? æ n æ :] anti [a m].

Je souffre du colon, je suis anti-couscous

(Je n'aime pas le couscous)

3.2 L'emprunt de parole :

En contact avec d'autres langues, surtout avec une langue véhiculaire ou la première langue étrangère, certains individus intègrent des mots qui ne font pas partie du répertoire de leur langue maternelle. Parmi cette catégorie, on distingue deux formes d'emprunts : l'emprunt de compétence et l'emprunt d'incompétence.

3.2.1 Emprunt de compétence :

On rencontre ce type d'emprunt chez les bilingues qui maîtrisent les deux langues et que l'on appelle communément « bilingues équilibrés ». Le recours se fait en cas d'absence d'équivalent de traduction dans la langue maternelle

Ex. : [n æ f l a t i d i m u]

« Flasher le démodulateur »
(Mettre à jour le récepteur TV)

On fait également appel à l'emprunt en cas de présence de son équivalent de traduction.

Ex : [n r n p s t i b r i j a ! :]
“Je vais poster une lettre ”

Bien que le locuteur détiene les deux termes équivalents et ait l'embaras du choix entre le terme en dialecte et l'emprunt, il préfère utiliser ce dernier.

3.2.2 Emprunt d'incompétence :

Ce type d'emprunt se manifeste à des endroits précis de la chaîne parlée. Quand le locuteur éprouve un déficit lexical, le mot manquant à ce dernier est suppléé par son équivalent de traduction lors d'une alternance des codes. Toujours, selon le dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage

« L'alternance d'incompétence [...] est un expédiant destinée à compenser une carence. »¹

Cependant, le recours ne se fait pas au lexique de la langue seconde mais plutôt à celui de la langue maternelle.

Ex. C'est un grand [a w a : s]
C'est un grand orgueilleux.

Comme le montre cet exemple, ce locuteur relizanaïse bilingue a fait recours à sa langue maternelle pour compenser cette carence. L'adjectif

¹ Op.cit p 31

qualificatif « orgueilleux » en langue seconde (le français) est remplacé par « [a w a s : s] » son équivalent de traduction en langue maternelle (le parler Relizanais).

3.3 Adaptations des emprunts :

En passant de la langue source à la langue d'accueil, l'emprunt subit des modifications par la langue receveuse afin qu'il soit adapté. Ces modifications varient selon le degré de rapprochement entre la langue donneuse et langue receveuse. Plus, ces deux langues se rapprochent, moins il y a de modifications. Par exemple, un mot anglais emprunté conjointement par les langues arabe et française subirait beaucoup moins de modifications en langue française qu'en langue arabe, puisque l'anglais et le français sont deux langues indo-européennes, contrairement à l'arabe qui est une langue chamito-sémitique.

Cette thèse est toujours valable sauf s'il s'agit de mots anglais contenant des phonèmes que la langue anglaise partage avec la langue arabe tels que :

Phonème	Traits distinctifs
[ʃ]	Consonne fricative dentale sourde
[ʒ]	Consonne fricative dentale sonore
[h]	Consonne fricative laryngale sourde

L'adaptation de l'emprunt au système de la langue d'accueil, pourrait se faire à plusieurs niveaux.

3.3.1 Adaptations phonologiques :

Il existe de grandes différences entre le système phonétique de la langue française d'un côté et celui de la langue arabe et le parler relizanais d'un autre

côté. Cette divergence concerne le système vocalique et le système consonantique mais elle est encore plus importante dans le système vocalique.

Les consonnes :

Le français : langue source		Le parler : langue d'accueil	
Phonème	Emprunt avant son adaptation	Phonème	Emprunt avant son adaptation
[V]	Vidange	[f]	[f i d n z]
[P]	Police	[b]	[b u l i s i j æ :]

Les voyelles :

Nous allons nous contenter de quelques exemples seulement puisque nous allons traiter, en détails ces modifications vocaliques dans la partie réservée aux modifications des emprunts français intégrés dans le parler de Relizane.

Le français : langue source		Le parler : langue d'accueil	
Phonème	Emprunt avant son adaptation	Phonème	Emprunt avant son adaptation
[e]	Réviser	[i]	[r i v (f) i z i]
[]	Carton	[n]	[k a r t n]
[y]	costume	[i]	[k u s t i m]

3.3.2 Adaptations grammaticales :

Quand un emprunt passe de la langue source à la langue d'accueil, sa pluralisation se fait ou bien dans la langue receveuse ou bien il garde le pluriel de sa langue d'origine, la langue donneuse. Ainsi en passant à la langue française

certaines mots nord-africains d'origine arabe ont gardé le pluriel de la langue source.

Singulier	Pluriel
Un targui	Des touareg
Un moudjahid	Des moudjahidine

D'autres font leur pluriel en langue française, langue d'accueil.

Singulier	Pluriel
Un caïd	Des caïds
Un sloughi	Des sloughis
Un guitoune	Des guitounes

Alors que d'autres acceptent le pluriel de la langue source et celui de la langue d'accueil.

Singulier	Pluriel
Un méhari	Des méhara/méharis
Une दौरa	Des dairas/dairate
Une wilaya	Des wilayas /wilayate

Quant aux emprunts français intégrés dans le dialecte algérien, leur pluralisation se fait dans ce dernier sauf dans quelques rares exceptions.

Singulier	Pluriel	
[t r i k u]	[t r i k u w æ : t]	tricot (s)
[p (b) l a n]	[p (b) l a n æ : t]	plan (s)
[k a r]	[k i r a n]	car (s)
[n i m i r]	[n i m i r w æ :]	Numéro (s)
[f r a n k]	[n w a : m a r] f æ r a n k æ : t	franc (s)

Par contre certains emprunts récemment intégrés font l'exception et gardent le pluriel de leur langue d'origine. Surtout ceux qui ont trait à la technologie du téléphone mobile et à l'informatique.

Singulier	Pluriel	
[p r a b l]	[l i p r a b l]	Les portables
[m i s a]	[l i m i s a]	Les messages (s.m.s)
[l a s u () r i]	[l i s u () r i]	Les souris
[k l a v i (j i)]	[l i k l a v i (j i)]	Les claviers

3.3.3 Adaptations sémantiques :

Certains emprunts changent de sens, une fois intégrés dans la langue receveuse. Dans la majorité des cas, ils subissent un renforcement du sens, c'est-à-dire, en plus de leurs sens d'origine, dans la langue source, on leur confère un sens nouveau dans la langue d'accueil. Mais, il se trouve qu'il soit très rare, qu'ils perdent leurs sens d'origine pour adopter les nouveaux sens qui leur sont attribués par la communauté de la langue receveuse. Ainsi en passant dans le parler relizanaïse, l'emprunt "calebasse" (désignant un fruit tropical qui, vidé et séché, peut servir de récipient) a perdu ce sens dénoté originel pour prendre un sens connoté, celui d'une personne obèse et de petite taille. Toutefois, il faut noter que cet emprunt a subi également des adaptations phonologiques

Langue française	parler relizanaïse
Calebasse Sens originel, dénoté : fruit d'un arbre tropical ...	[K a l a b a z] Sens nouveau, connoté : personne obèse, ramassée et de petite taille

4. Intégration des emprunts français dans le parler de Relizane.

En abordant ce thème, de l'intégration des emprunts français dans le parler de Relizane il est tout à fait évident et légitime de se poser les questions suivantes :

Qui a intégré ces emprunts ?

Quand ? Où ? Et Comment ?

Comme nous l'avions longuement expliqué dans la partie réservée au phénomène de la diglossie, qu'en cas de déséquilibre de forces entre Etats, ethnies ou classes en conflits, la partie dominante impose sa langue à la dominée. Cette diffusion massive et imposée, se réalise par différents canaux et organes : l'école, la presse, l'administration, etc. Si ce rapport de force se maintient durant une longue période, la langue dominée éprouvera par la suite, une certaine dépendance à l'égard de la langue dominante. C'est tout à fait la situation qu'est en train de vivre la langue arabe et ses différentes variétés de dialectes et de parlers. Il serait un leurre de croire que les emprunts de la langue française ont cessé d'exister depuis l'indépendance bien que la période de la colonisation française ait été longue (132 ans).

Ces emprunts continuent toujours à alimenter ce dialecte algérien à l'instar des mots portable, puce, biper, etc.

Les pays qui détiennent la nouvelle technologie sont ceux qui créent le plus grand nombre de mots et, du coup, imposent leur utilisation aux pays consommateurs. Tout produit inventé et mis sur le marché n'est pas cédé gratuitement. En plus de son prix, on oblige le consommateur à adopter son appellation. Ainsi avec la nouvelle technologie du téléphone mobile et du micro-ordinateur, le dialecte algérien, avec ses différents parlers, a emprunté

massivement des emprunts français tels que : unité centrale, clavier, souris, carte mère, virus, anti-virus, etc.

Actuellement, les emprunts français sont intégrés surtout dans les zones urbaines. Mais durant l'époque coloniale, il y a eu intégration des emprunts sur tout le territoire algérien et particulièrement dans les zones où il y avait une présence massive des communautés françaises qui étaient en contact permanent avec la population indigène. Il faut également noter que L'intégration d'un emprunt ne découle pas d'une entente ou d'une convention émanant de tous les membres de la communauté adoptive, mais plutôt par le biais d'un individu ou un groupe d'individus de cette même communauté.

Son intégration par un groupe d'individus concerne, dans la majorité des cas, le domaine scientifique et technique. L'adoption d'un emprunt dans le jargon scientifique est faite par des personnes instruites. Par contre, celle faite par un individu se réalise généralement dans le dialecte, le parler ou le patois.

Intégré dans une langue, l'emprunt subit de légères modifications qui se font particulièrement sur le plan phonologique. Ainsi les mots "télévision, radio, radar et téléphone, intégrés dans la langue arabe, ont subi quelques rares modifications et se prononcent respectivement [t i l i f i z j u n], [r a d j u] [r a d a r] et [t i l i f u n] (et parfois carrément en arabe [æ t i f]. Alors que ceux intégrés dans un dialecte ou un parler subissent, dans la majorité des cas, de grandes modifications et deviennent parfois méconnaissables surtout s'ils sont intégrés dans une zone rurale. Et voici quelques exemples d'emprunts français intégrés dans le parler relizanais dans des zones urbaines et dans des zones rurales.

a) **En zone urbaine :**

[b a r t s u]	Un pardessus
[s i r v æ t m u ()]	Un survêtement
[m a r i]	Le marché

b) **En zone rurale :**

[r i g æ l m a n d j r]	route de l'état major ¹
[r u z m a]	heureusement
[? æ l æ g a :]	Eh les gars!
[f æ s j æ n]	officier

Les modifications que subissent les emprunts intégrés dans des langues sont moins fréquentes que celles concernant les emprunts adoptés par des dialectes ou des parlers. Cela est imputé à la présence, dans la langue, du code écrit qui “dompte” la lexicalisation de l’emprunt et surtout l’existence d’une élite veillant sur le bon usage et l’interdiction de tout écart à la norme.

Cette élite est représentée en France par les puristes de l’Académie française et le Conseil supérieur de la langue française installé en 1989 par l’ex ministre Michel Rocard. En Algérie, on a le Conseil supérieur de la langue arabe mais dont les activités à l’égard du dialecte algérien et les parlers régionaux sont très rares.

Il se trouve que le syntagme nominal “emprunt de langue” soit un peu générique. Est-ce qu’il s’agit de langue par opposition à la parole selon la linguistique saussurienne ou bien de tout code commun à une communauté autre que la langue (dialecte, parler, régiolecte ...) ?

¹ On fait allusion au boulevard. C’est une périphrase qui a été intégrée durant l’époque coloniale parce que à l’époque la route menant au siège de l’état major était pavée et large.

Dans ce cas, et pour éviter toute confusion, on utilisera le terme de langue pour désigner l'emprunt de langue qui s'oppose à l'emprunt de parole et on emploiera le terme de code commun qui englobe tout code commun à une communauté autre qu'une langue officielle.

Le stade de l'emprunt de parole est un passage obligé pour l'emprunt de langue et l'emprunt de code commun quand il s'agit d'un emprunt intégré par un individu.

Ainsi, avant d'être intégré dans le parler relizanais, l'emprunt receveur (des cars et des bus) prononcé [r u t s u v (f) æ r]¹, a été adopté par un individu qui malheureusement, l'avait complètement dénaturé. Malgré cette déformation de l'emprunt "receveur" et bien qu'ils connaissent son origine et sa prononciation correcte, certains relizanais continuent à le prononcer [r u t s u v æ r]

¹ Une étude plus détaillée a été réservée à cet emprunt (voir page...)

Chapitre 03 : Analyse des emprunts français et leur fonction dans le parler de relizanais

1. Analyse phonologique et morphologique des emprunts français.

L'analyse phonologique et morphologique des emprunts français en usage dans le parler de Relizane nous permettent de mieux comprendre comment s'effectue ce transfert de la langue donneuse qu'est la langue française à la partie receveuse qu'est le parler relizanais. Parfois, certains emprunts français subissent tellement de modifications jusqu'au point de devenir méconnus à l'exemple du mot [u R (R) a m] (du mot français "une rame") et parfois même ridicule [R i z ? æ m æ n d z u r] (du français "roule de l'Etat major) pour désigner un boulevard ou une route large. De ce fait, cette analyse phonologique et morphologique des emprunts français nous paraît nécessaire afin d'éclairer le lecteur puisque certains emprunts français subissent pas les mêmes modifications un fois intégrés dans les différents parlers algériens.

1.1. Modifications phonologiques

1.1.1 Modifications des voyelles.

* Les voyelles orales :

1. Le phonème [a]

[æ]	: farine.	[f æ r i na]
	: pharmacien.	[f a r m æ s j æ n]
[j æ]	: commissariat	[k u m i s æ r i j æ]

2. Le phonème [u]

[u]	: receveur.	[r u s u v (f) æ r]
	: bretelles.	[b r u t æ l]
[i]	: semaine	[s i m æ n æ]

3. Le phonème [e]

[i]	: l'école	[l i k u l]
	: marché.	[m a r i]

4. Le phonème []

[a]	: pelle.	[b a l a]
[i]	: règle.	[r i g l æ]

5. Le phonème [i]

[i j æ]	: partie.	[b a r j æ]
-----------	-----------	---------------

6. Le phonème []

[u]	: sirop.	[s i r u]
	: costume.	[k u s t i m]
[j]	: chocolat	[i k u l æ]

7. Le phonème [y]

[u]	: l'usine.	[l u z i n]
	: ceinture.	[s æ n t u r æ]
	: pardessus	[b a r t s u]
[j]	: l'unité.	[l u n i t i]
	: bureau.	[b i r u]
	: confiture.	[k u f i t i r]
[]	: une rame	[u r : a m]

8. Le phonème [U]

[]	: boule.	[b l a]
[j]	: couloir.	[k i l w a r] [k i r w a r]

9. Le phonème [œ]

[u]	: tracteur.	[t r æ k t u r]
-------	-------------	-------------------

[æ]	: facteur.	[f a (æ) k t æ (u) r]
	: receveur.	[r u s u v (f) æ r]

* **Les voyelles nasales :**

1. Le phonème [ã]

[a n]	: banque.	[b a n k a]
	: banc. ¹	[b a n k]
[æ n]	: mandarine	[m æ n d æ r i n]
[a]	: ravitaillement .	[r a v (f) i t y m a]
[æ]	: ciment	[s i m æ]
[a m]	: remblai	[r a m b l i]
[m]	: chambre.	[m b r a]
[]	: gant.	[g]

2. Le phonème []

[n]	: carton.	[k a r t n]
[u n]	: crayon.	[k r i j u n]
[]	: tampon.	[t a () m p]
[u]	: confiture.	[k u f i t i r]

3. Le phonème []

[æ n]	: dinde	[d æ n d a]
	: dindon	[d æ n d u]
	: pharmacien	[f a r m æ s j æ n]
[æ m]	: imprimé	[æ m p (b) r i m i]

¹ Apparemment, l'emprunt « banc » ([bank] en dialecte) n'a pas été intégré par voie orale, sinon comment expliquer l'apparition du phonème [k] qui correspond à l'écrit au graphème "c" qui a la valeur zéro (ne se prononce pas). Sûrement, une lecture incorrecte avec des phonèmes prononcés séparément [b, [a], [n], [k] l'a intégré dans son actuel état.

4. Le phonème []

[a]	: pelle.	[b a l a]
[i]	: règle.	[r i g l æ]

1.1.2 Modifications des semi-consonnes.

1. Le phonème []

[w]	: fuite.	[f w i t]
	: circuit.	[s i r k w i]
[u]	: cuisine.	[k u z i n æ]

2. Le phonème [j] [j]

[i]	: bière.	[b i r : a (æ)]
	: concierge.	[k u s i r d z a]

1.1.3 Modifications des consonnes.

1. Le phonème [b]

[p]	: robe.	[r p : a]
-------	---------	------------

N.B. Cette modification est très rare, si ce n'est l'unique exemple. C'est une forme utilisée par les femmes.

2. Le phonème [p]

[b]	: pelle	[b a l a]
	: paletot	[b a l]

3. Le phonème [d]

[t]	: limonade	[l i m o n a t]
-------	------------	------------------

N.B. C'est un cas très rare.

4. Le phonème [t]

[t]	: table	[a b l a]
	: moto	[m t]
	: tente	[n t]
	: tondeuse	[n d æ z]

N.B. Les affriquées [t s] sont utilisées par les femmes qui ont un certain niveau d'instruction.

5. Le phonème [g]

[k]	: digue	[d i k]
-------	---------	-----------

N.B. Cas très rare.

6. Le phonème [k]

[k]	: cravate	[r a f (v) a a]
	: caserne	[g æ : z i r n æ]
	: caserne(1)	[g æ : z i r] ¹
	: tank(2)	[t a n g] ²

7. Le phonème [V]

[f]	: valise	[f æ l i z æ]
	: couverture	[k u f i r t a]
	: corvée	[k r f i]

8. Le phonème [f]

[V]	: faïence	[v a j n s]
-------	-----------	---------------

N.B. Cas très rare.

¹ Nom de lieu. Ancienne caserne de l'armée française détruite durant les années quatre-vingts et à la place de laquelle on a bâti l'hôpital "Mohamed Boudiaf"

² Le nom tank est transformé en adjectif qualificatif, en dialecte [tang], qui désigne une personne de forte corpulence.

9. Le phonème [d]

[d]	: juge	[d u d]
[t]	: jacket	[t a k i a]

10. Le phonème [t]

[t]	: chapeau	[t a] parfois
		[a p u]

11. Le phonème [s]

[s]	: sandale	[s a n d a l a]
[z]	: calebasse	[k a l a b a z] ¹

Cependant, on a remarqué que certains emprunts féminins qui sont toujours accompagnés d'un article défini, une fois intégrés dans le parler de Relizane, ne se terminent pas par la voyelle [a], mais gardent plutôt leur forme d'origine.

Ex.	la gare	[l a a r]
	la piscine	[l a p i s i n]
	la mairie	[l a m i r I]
	la moto	[l a m]

D'autre part, il y a quelques emprunts féminins qui se terminent par [æ] ou [a], mais gardent leur forme d'origine dès qu'ils sont précédés d'un article défini.

Ex.	colle	[k l a]
	la colle	[l a k l]
	malle	[m a l a]
	la malle	[l a m a l]
	banque	[b a n k a]
	la banque	[l a b a k]

¹ Nom transformé en adjectif qualificatif [kalabaz] qui signifie en dialecte « obèse » (cf. p ...)

Quelques remarques concernant le genre.

1- La majorité écrasante des emprunts féminins qui se terminent par le phonème [t] prennent [æ] ou [a] à la fin.

Ex. veste [v i s t a]
Jacket [t a k i a]
visite [v i s i t æ]

2- Par contre, la plupart des emprunts féminins qui finissent par « e t t e » gardent leur forme d'origine.

Ex. Bicyclette [b I s æ k l æ t]
sucette [s u s æ t]
trottinette [r i n æ t]
mobylette [m u b i l æ t]
cassette [k a s æ t]

N.B. Sauf quelques rares cas :

cassette [k a s k i t a]
fourchette [f a r i t a]

1.1.4 Tableau récapitulatif.

I/- Les voyelles :

a) Voyelle orales :

Phonèmes	Modifications subies	Emprunts français	Emprunts dialectalisés
[a]	[a]	farine	[f æ r i n æ]
	[j a]	commissariat	[k u m i s a r i j æ (a)]
[]	[u]	receveur	[r u s u v æ r]
	[i]	semaine	[s i m æ n æ]
[e]	[i]	l'école	[l i k u l]
[]	[a]	pelle	[b a l a]

	[i]	régle	[r i l æ]
[i]	[i j a]	partie	[b a r t i j æ]
[] [o]	[u]	sirop	[s i r u]
	[i]	chocolat	[i k u l æ]
[y]	[u]	l'usine	[l u i n]
	[i]	bureau	[b i r u]
	[]	une rame	[u r : a m]
[u]	[]	boule	[b l a]
[œ]	[u]	tracteur	[t r æ k t u r]
	[æ]	receveur	[r u s u v æ r]

b) **Voyelle nasales** :

Phonèmes	Modifications subies	Emprunts français	Emprunts dialectalisés
[ã]	[a n]	banque	[b a n k a]
	[a n]	mandarine	[m æ n d æ r i n]
	[a]	ravitaillement	[r a v i a j m a]
	[æ]	ciment	[s i m æ]
	[a m]	remblais	[r a m b l i]
	[m]	chambre	[m b r a]
[]	[n]	carton	[k a r n]
	[u n]	crayon	[k r i i u n]
	[]	tampon	[t a () m p]
	[u]	dindon	[d æ n d u]
[]	[æ n]	dindon	[d æ n d u]
	[æ m]	imprimé	[æ m p (b) r i m i]
	[]	vaccin	[v (f) a k s]
[]	[]	parfum	[p a r]

c) Les semi-consonnes :

Phonèmes	Modifications subies	Emprunts français	Emprunts dialectalisés
[ɥ]	[w]	fuite.	[f w i t]
	[u]	Circuit	[s i r k w i]
[j]	[I]	bière.	[b i r : a]

- Les consonnes :

Phonèmes	Modifications subies	Emprunts français	Emprunts dialectalisés
[b]	[p]	robe	[r p a]
[p]	[b]	pelle	[b a l a]
[d]	[t]	limonade	[l i m o n a t]
[t]	[ʔ]	table	[a b l æ]
[ʔ]	[k]	digue	[d i k]
[k]	[ʔ]	cravate	[g r a v (f) a ʔ a]
[v]	[f]	valise	[f æ l i z æ]
[f]	[v]	faïence	[v a j n s]
[I]	[r]	caleçon	[k a r s n]
	[n]	journal	[d u r n a n]
[r]	[l]	fourrière	[f u r j æ l]
[ʔ]	[d]	juge	[d u d ʔ]
	[t]	jacket	[t a k i t a]
[ʔ]	[t]	chapeau	[t a p ʔ]
[s]	[ʔ]	sandale	[s a n d a l a]
	[z]	calabasse	[k a l a b a z]

1.2. Modifications morphologiques

1.2.1. La formation de féminin.

Le cas des noms de métiers et des adjectifs qualificatifs.

Tout d'abord, il est utile de rappeler que dans le parler relizanaïse, le féminin des noms et adjectifs qualificatifs (d'origine arabe) est généralement formé par l'addition de la voyelle [æ] à la fin.

Ex : [bib] (médecin) : n.m [bibæ] : n.f.

[smin] (gros) : adj.m.s. [sminæ] : adj.f.s.

Quant à la formation du féminin des emprunts français, on va tenter de citer quelques cas de figures et la liste est loin d'être exhaustive, bien sûr.

1. Les noms ou adjectifs qualificatifs épïcènes :

Cette catégorie garde la même forme qu'il s'agisse du masculin ou du féminin.

Ex : dentiste [d n t i s t] : n.m. et f.

spécialiste [s p i s i a (æ)] : n.m. et f.

2. L'addition de [æ] ou [a] à la fin :

Pour cette catégorie, la formation du féminin se fait par l'addition de la voyelle [æ] ou de la voyelle [a] à la fin.

Ex : directeur [d i r u k t æ r] : n.m. [d a d a r m i æ] : n.f.

policier [b u l i s i] : n.m. [b u l i s i j æ] : n.f.

Quant aux emprunts adjectifs qualificatifs¹, le [i] final du masculin disparaît et est remplacé par [j æ] du féminin.

Ex : assuré [m s u r i] : adj.m. [m s u r j æ] : n.f.

nerveux [m n æ r v i] : adj.m. [m n æ r v j æ] : n.f.

¹ Notons au passage, qu'on ajoute très souvent le phonème [m] au début des adjectifs qualificatifs empruntés, assurée ([m s u r i]) toqué ([m t o k i]).

2. Parler relizanaï et langue française : Coopération ou conflit ?

Un postulat du linguiste Hans-Jürgen Sasse nous paraît très intéressant et à partir duquel vont se confirmer ou s'infirmes nos hypothèses de coopération ou, au contraire, de conflit suite au contact du parler de Relizane avec la langue française. Sasse disait :

« La communauté bilingue où les langues évoluent en chevauchement fonctionnel plutôt qu'en répartition complémentaire et sont stratifiées socialement, constitue le contexte prototypique générateur d'étiollement linguistique »¹

Cela suppose la confirmation de l'hypothèse de conflit en cas de chevauchement fonctionnel et celle de coopération en cas de répartition complémentaire. Nous allons tenter de commencer par la deuxième hypothèse et voir s'il y a réellement coopération entre le parler relizanaï et la langue française, et si cette dernière contribue effectivement au maintien de l'équilibre au sein du fonds lexical du parler relizanaï.

2.1. Cas de coopération

Face à la profusion immense et continue de la nouvelle technologie et de toute sorte d'importation venues d'outre-mer, le parler relizanaï (ainsi que le dialecte algérien et la langue arabe) demeure incapable de créer des mots ou à la rigueur faire recours à la traduction pour désigner les objets nouvellement inventées. Devant ce manque flagrant et ce déficit lexical, intervient la langue française pour pallier cette carence.

Rien qu'avec les champs lexicaux du téléphone mobile de l'informatique et des récepteurs de chaînes de télévisions satellitaires on a pu répertorier des dizaines de mots constitués exclusivement d'emprunts d'origine française.

1

Nous allons qualifier ce premier, type d'emprunt français, d'emprunt unique sans forme de traduction, c'est-à-dire un emprunt français qui n'a pas de synonyme de traduction dans le parler relizanais, il est le seul mot désignant une réalité.

2.1.1. Emprunts uniques sans formes de traduction :

Nous allons nous contenter de citer quelques emprunts de ce type, relatifs à quelques champs lexicaux inhérents aux domaines qui ont connu les plus grands nombres d'emprunts dont il est question.

Le champ lexical relatif au téléphone mobile :

Afficheur	[a f æ r]
Biper	[b i p i] parfoi [p i p i]
Digital	[d i z i a l]
Kit (main libre)	[k i t m æ n]
Message	[m e (i) s a z]
Portable	[p r a b l] parfoi [p r a b]
Puce	[p y s] , [p i s] ou [p y (i) s t]
Réseau	[r e (i) z]
Sonnerie	[s n r i]
Touche	[t u]

Le champ lexical relatif du récepteur des chaînes T.V. :

Chaîne	[æ : n]
Clair (sens nouveau)	[k l æ : r]
Décodeur	[d e (i) k d æ r]
Démo	[d i m (u)]
Flasher (v)	[f l a t i]
Mise à jour	[m i z a z u r]
numérique	[n u (i) m i r i k]
Parabole	[p a r a b l]
Signal	[s i a l]
télécommande	[t e (i) l (e) i k m n (un) d]

Le champ lexical relatif au domaine de l'informatique :

Anti-virus	[n t i v i r y (i) s]
Carte mère	[k a r t m è r]
Clavier	[k l a v i (j)]
Configuration	[k n f i y (i) r a s j]
Connexion	[k n e k s j ã (ju)]
Fenêtre	[f (u) n t r]
Imprimante	[(æm) p r I m ã (un) t]
Imprimer	[(æm) p r i m i (e)]
Souris	[s u () r i]
Unité centrale	[y (i) n i t i s n r a l]

2.1.2. Emprunt avec équivalent de traduction.

Il s'agit d'un deuxième type d'emprunt ayant un équivalent de traduction dans le parler relizanaï. Donc, une même réalité désignée par deux appellations, l'une en arabe et l'autre en langue française. C'est le cas de la paire "*ventilateur*" (emprunt français) et "*rouaha*"¹ [r u w a a] (d'origine arabe). Le substantif "*ventilateur*" a fait son apparition avec l'invention de cet appareil servant à rafraîchir l'atmosphère en soufflant de l'air. Mais étymologiquement parlant, le terme de "*rouaha*" est plus ancien que le mot ventilateur. Autrefois, durant les périodes de grandes chaleurs, on utilisait cette espèce d'éventail, forme d'un morceau de tissu ou de peau, de forme carrée, attaché à un bâtonnet. Puis, ce même mot "*rouaha*" qui désignait cet objet traditionnel, servant à ventiler, a été employé pour désigner le ventilateur.

Le parler de Relizane contient un bon nombre de paires de ce type ; on peut citer :

Emprunt avec équivalent de traduction	son équivalent en langue arabe dialectale
Casserole	tawa
Citronnade	chèrbète
Drap	melhfa

En fait, cette coexistence des deux éléments formant la paire n'est pas toujours pacifique. L'emprunt français qui vient s'ajouter au répertoire du lexique du parler relizanaï et enrichir son capital lexical passe de la coexistence harmonieuse, avec son équivalent de traduction, à l'élimination pure et simple de ce dernier, et acquiert de ce fait une autre fonction, celle d'un *emprunt éliminateur*, un troisième type d'emprunt.

¹ Rouaha : met d'origine arabe

Ce genre d'emprunt que nous avons qualifié d'*emprunt éliminateur* ne cesse de prendre l'ampleur et d'affaiblir la structure du fonds lexical du parler relizanaï.

2.2 Cas du conflit

2.2.1. Emprunt éliminateur

Dans le lexique du parler relizanaï, tous les viscères ont des dénominations d'origine arabe, sauf le viscère estomac qui est désigné par un emprunt français dialectalisé et devenu :

[l i s m a] et parfois [l a s m a] (en zone rurale surtout).

Langue française	Parler relizanaï
Le cœur	[g a l b]
Le foie	[k æ b d a]
L'intestin	[m s r a n]
Le poumon	[r i j æ]
La rate	[a j æ : n]
Le rein	[k æ l w æ]
Vésicule biliaire	[m æ r a r a]

Cette exception représentée par l'appellation "estomac" (adaptée et devenue [li(a) s m a] au sein du champ lexical des organes vitaux nous pousse à dire que cet emprunt français dialectalisé a pris sa place dans le lexique du parler relizanaï après avoir éliminé son équivalent de traduction en langue arabe.

Ainsi, cet emprunt éliminateur était d'abord un emprunt qui avait son équivalent de traduction, et après une certaine période, il a fini par chasser et enterrer à jamais sa forme rivale. De plus, cette élimination nous renseigne sur la fragilité de l'appellation éliminée face à l'emprunt éliminateur. Cette

vulnérabilité a touché uniquement l'appellation en arabe dialectal, désignant le viscère estomac parce que ce dernier était considéré comme la pièce maîtresse de l'appareil digestif et l'organe le plus exposé aux maladies. Et par conséquent, il avait une fréquence d'emploi très forte chez les médecins, les infirmiers et les pharmaciens durant l'époque coloniale, et à force de l'entendre, les indigènes ont fini par l'intégrer. Toutefois, nous avons remarqué l'existence d'un mot d'origine arabe qui pourrait être l'ancienne appellation éliminée ayant désignée l'estomac.

Ce mot est [b an]¹ qui est employé dans certaines zones rurales de la ville de Relizane et qui désigne une diarrhée aigue.

2.2.2. Autres cas d'affaiblissement et d'élimination du lexique

Même avant la colonisation française durant les premières décennies du XIX siècle, l'Algérie était dotée d'un système juridique représenté par des cadis, des ulémas et des chefs de tribus. Mais aujourd'hui, la plupart des Algériens ont tendance à remplacer le mot cadi par l'emprunt juge, lexicalisé et devenu "djoudj". Pourtant, durant l'époque coloniale, la fonction de magistrat incarné par le cadi a continué à s'être exercée chez les communautés indigènes, conjointement avec celle du juge. Il se peut que la ressemblance entre notre système juridique actuel et celui de l'époque coloniale (juge, avocat, procureur, greffier ...) en soit la cause.

Cette hypothèse se confirme d'elle-même puisque les emprunts "prokirère" (procureur), "grifi" (greffier) et avocat (parfois "bogado" (d'origine espagnole) sont largement employés par le locuteur relizanais.

¹ [b an], avec la prononciation brève de la voyelle [a], c'est un mot d'origine arabe [ba n] qui signifie le ventre.

Le mot *cadi*, qui, jadis avant l'arrivée des Français, était la seule appellation utilisée pour désigner un magistrat, a tendance à s'étoiler pour céder la place à l'emprunt "djoudj"

Adopté dans le lexique du parler relizanais, l'emprunt "djoudjma" (jugement) a connu un renforcement du sens et a donné lieu à plusieurs catégories grammaticales après des opérations de dérivations. Parmi les différents sens auxquels renvoie le mot polysémique "jugement" dans la langue française, sa langue d'origine, la communauté relizanaise ne retient qu'un seul sens, celui de décision, sentence ou verdict émanant d'une institution judiciaire.

Le renforcement du sens de cet emprunt lexicalisé "djoudjma" se réalise par l'addition d'autres signifiés. Parfois, il acquiert un sens figuré et connoté celui de "fléau, faiseur de problèmes" dans l'exemple suivant.

Hèderradjel djoudjma.

« Cet homme est un "jugement" »

Ce sens subira encore plus d'intensité, s'il est accompagné de l'adjectif qualificatif épithète "noir".

« **Un jugement noir** ».

Egalement par dérivation nominale dans le parler relizanais, on a créé un nouveau nom qu'est « **mdjoudjem** » auquel on a octroyé plusieurs sens ceux de récidiviste, de méchant de repris de justice, de faiseur de problèmes et même de marginal et d'atteint de démence. Ainsi, les différents sens de l'emprunt "djoudjma" ; au sens premier de sentence, de verdict et au sens deuxième de faiseur de problèmes, éliminent progressivement leurs équivalents respectifs en langue arabe et en dialecte. Et il en est de même pour l'emprunt lexicalisé « **mdjoudjem** » obtenu par dérivation et le mot "zoufri"

Ainsi en passant au parler relizanaï, l'emprunt "ouvrier" est devenu "zoufri" après avoir subi des modifications sur le plans phonologique et morphologique.

Contrairement à toutes les formes de flexion qui s'opèrent dans les différentes langues (formation du pluriel à partir du morphème lexical du singulier), le mot singulier "zoufri" (ouvrier) a été formé à partir de sa forme du pluriel "Zoufrija" (des ouvriers).

Ce postulat s'explique par la présence du phonème [z] au début de la forme du singulier "Zoufri". Alors que cette consonne [z] positionnée à l'initiale n'apparaît qu'en cas de liaison (enchaînement consonantique) avec la forme du pluriel.

Les ouvriers, des ouvriers
 ↵ ↵

	Parler relizanaï	Langue française
Singulier	Zoufri	Un ouvrier
Pluriel	Zoufrija	Des ouvriers

Dans sa langue d'origine, l'emprunt ouvrier dialectalisé et devenu zoufri, désigne « toute personne qui exécute un travail manuel, exerce un métier manuel ou mécanique moyennant un salaire (en particulier : travailleur manuel de la grande industrie) »¹.

En s'installant dans le lexique du parler relizanaï, l'emprunt dialectalisé "zoufri" a subi une extension du sens et a acquis un nouveau sème. Il désigne tout ouvrier (plus particulièrement dans le domaine de la maçonnerie) activant loin de chez lui mais en Algérie. Donc une forme "d'émigration" qui se fait à l'intérieur du pays.

¹ Dictionnaire Micro Robert, Editions Robert, Paris 1971, p. 744

Après les heures du travail, le “zoufri” est livré à lui-même et doit se débrouiller tout seul pour assurer son hébergement et sa nourriture.

Récemment, le terme “zoufri” est utilisé au sens péjoratif et par ironie pour désigner tout individu vivant seul et refusant de se marier et accomplissant, donc, toutes les tâches pénibles destinées, normalement aux femmes (le linge, la vaisselle, le parterre ...)

2.2.3. Cas de la notion de signification et de valeur.

Il se trouve que les notions de signification et de valeur ne soient pas bien cernées et qu’elles donnent lieu à confusion dans certains écrits ayant trait à la linguistique. D’aucuns confondent sens avec signification d’une part et signification avec valeur d’un mot d’autre part.

« Quand on parle de la valeur d’un mot, on pense généralement avant tout à la propriété qu’il a de représenter une idée, et c’est là en effet un des aspects de la valeur linguistique »¹

Ces deux termes de signification et de valeur, expriment-ils le même concept ? Seraient-ils, donc, des synonymes ? Ou au contraire, l’idée que représente le premier terme diffère de celle que représente le deuxième. Cette distinction délicate provoquée par ces deux notions est loin d’être facile. Ferdinand de Saussure nous propose un exemple très intéressant pour illustrer, d’une manière fort agréable, cette distinction.

« Le français mouton peut avoir la même signification que l’anglais sheep, mais non la même valeur, et cela pour plusieurs raisons, en particulier parce que qu’en parlant d’une pièce de viande apprêtée et servie sur la table,

¹ Ferdinand de Saussure, “Cours de linguistique générale” Editions Talantikit, Bejaia (Algérie) 2002, p137.

l'anglais dit mutton, et non sheep. La différence de valeur entre sheep et mouton tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas pour le mot français »¹

Dans l'une de ces récentes publications, le linguiste Paul Michel Filippi attribue au contexte historique et à la différence des classes sociales, l'existence des deux termes anglais sheep et mutton.

« Si dans la langue anglaise mutton et sheep renvoient l'un à un mets culinaire, l'autre à l'animal, c'est que le premier terme était en circulation chez les seigneurs normands et le second chez les bergers saxons »²

Ces deux notions de valeur et de signification ne sont pas l'apanage du contact de la langue anglaise avec la langue française, elles apparaissent également lors du contact des deux systèmes qui font l'objet de notre étude, en l'occurrence la langue française et le parler de Relizane.

Après une longue hibernation, l'emprunt français **madame** a vu sa signification changer dans le lexique du parler relizanais. Chez certaines classes sociales qui se veulent riches et cultivées, on utilise ce terme pour désigner l'épouse. Mais la majorité écrasante de la communauté relizanaise emploie d'autres termes d'origine arabe pour désigner cette personne qu'est l'épouse. On peut citer.

1. **M r a** : mot d'origine arabe [i m r a ?a] qui veut dire femme.
2. **j æ l** : d'origine arabe [i j æ : l] signifiant parfois "les enfants" notamment dans le dialecte égyptien.
3. **khäïma [x a j m a]** : ar. Qui signifie une tente, abri, favori des nomades.
4. **d a r** : ar. Qui veut dire maison.

¹ Idem, p139.

² Paul-Michel Filippi, "Initiation à la linguistique et aux sciences du langage", Edition Ellipses, Paris 1995, p 70.

On va se contenter de l'équivalent de traduction “**dar**” pour illustrer ces deux notions évoquées par de Saussure. Et comme nous l'avons déjà mentionné, le mot “**dar**” prononcé avec un [r] roulé signifie maison en langue arabe. Puis par métonymie, il a acquis le sens de l'épouse.

dar —————→ **dar**
 (foyer) (femme au foyer)

Par contre, la langue française dispose de deux termes ; celui d'épouse pour désigner une femme mariée et celui de maison ou foyer pour désigner le lieu qui abrite le couple.

Schéma 1 :

Le foyer — même signification → **dar** (au sens 1 d'origine)
 ↓ Valeur (+)
L'épouse — même signification → **dar** (au sens 2 ajouté)

Le terme “dar” a plus de valeur que les deux autres termes (foyer et épouse) pris séparément parce qu'il recouvre deux signifiés, donc deux sens. De ce fait, c'est la présence de tels mots polysémiques qui rend riche le lexique d'une langue. Alors si on intègre l'emprunt français dans le parler relizanais, on élimine le sens 2 du mot dar (voir schéma ci-dessus) et du coup on diminue de sa valeur. Une pareille intégration d'emprunt risquerait non seulement d'affaiblir le caractère polysémique d'un mot mais également de mettre en péril le lexique du parler en question.

Schéma 2:

Après intégration de l'emprunt “madame”
Le foyer — même signification → **dar** (maison en arabe)
 ↓
L'épouse — même signification → **madame** (au sens nouveau)

Après avoir perdu le sens², renvoyant à l'épouse, le mot "dar" voit sa valeur décroître et devenir égale à celles des trois mots restants (foyer, épouse et madame), selon ce contexte, bien sûr. On dit selon ce contexte parce qu'il se peut que le mot polysémique "foyer" ait une autre valeur si on l'incorpore dans un autre contexte.

Exemple :

<u>Langue française</u>	→	<u>Langue arabe.</u>
Foyer (au sens de maison)	→	beyt [b æ j t]
Valeur (+) ↓		
Foyer (de microbes)	→	marâa [m a r æ]
Valeur (+) ↓		
Foyer (soldat)	→	nèdi [n æ : d i]

Il se peut que certains ne voient pas d'utilité dans l'étude de ces deux notions de valeur et de signification, alors que de telles notions sont susceptibles de nous fournir des explications à quelques phénomènes de langue restés jusqu'à nos jours planés par des zones d'ombre. A ceux-là, Paul- Michel Filippi répond :

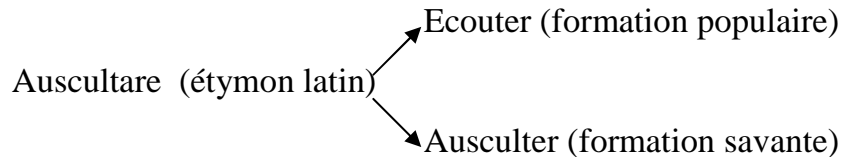
« Il n'y a guère de raison pour que le linguiste d'aujourd'hui, placé devant le même problème, s'interdise toute analyse du même type au prétexte qu'il n'est pas besoin de la faire pour comprendre le système de la langue. En l'occurrence cela paraît nécessaire et élargit singulièrement la perspective d'analyse des phénomènes linguistiques. »¹

Un signifié nouvellement apparu exige la création d'un signifiant. Cette création peut se réaliser de plusieurs manières. Tout d'abord, par la création de mots de formation savante. Ainsi, pour exprimer l'action qu'exerce le médecin sur son patient, on a créé le verbe "ausculter" à partir de l'étymon latin

¹ Op.cit

“auscultare” à partir duquel a été également créé le verbe “écouter”, de formation populaire.

Formé du même étymon, les mots écouter et ausculter forment ce qu’on appelle “un doublet”



« Les lettrés sont allés puiser directement dans le latin dont la science s’était servie et ont tout simplement reproduit la forme latine du mot en se contentant de la franciser. C’est pourquoi on appelle ces mots des mots de formation savante. »¹

Ensuite, par l’extension du sens d’un terme déjà existant, le mot “pirate” que l’on utilisait autrefois pour désigner des personnes qui courraient les mers pour piller les navires, est employé actuellement pour qualifier ceux qui, sous des menaces, détournent des avions et également des spécialistes en informatique qui s’attaquent aux sites des autres ou font de l’usurpation. Cette extension du sens est un procédé souvent usité dans le parler relizanais. Ainsi, le verbe “scanner” emprunté à la langue française a subi un renforcement du sens

- **Ghadi nescanic [a d n æ s k a n i k]**
- **“Je vais te scanner”**

Dans la phrase ci-dessus, le verbe “scanner” n’est pas employé dans son sens propre, mais signifie plutôt “manipuler”, faire de quelqu’un ce que l’on veut, le réduire à une marionnette.

Ce recours à un emprunt en lui conférant un sens nouveau au lieu de puiser dans le fonds dialectal et en faire autant, renforce les “charges sémantiques” des emprunts français au déterminent des mots d’origine arabe. De

¹ Robert et Nathan, “Vocabulaire”, Editions Nathan, Paris 2001, p. 12

plus, le capital lexical des emprunts français s'enrichit contrairement au lexique dialectal qui s'étiolo.

2.2.3.1. Cas de l'expression de "mise à jour"

De l'objet inanimé à l'être humain :

Cette expression est très usitée dans le domaine de l'informatique et des décodeurs numériques pour téléviseurs. Mais la communauté relizanaise lui a conféré un autre sens.

Un locuteur relizanais s'adressant à son interlocuteur

[x a s æ k] la mise à jour.

Tu as besoin d'une mise à jour.

Cela signifie "tu dois te débarrasser de tes habitudes désuètes ; tu es démodé. Tu dois impérativement changer tes comportements et actualiser tes connaissances".

Donc cette expression qui était utilisée, à l'origine pour des appareils que sont les décodeurs numériques et les ordinateurs est désormais valable pour les êtres humains.

3. Etiollement des langues

3.1. De la fragilisation graduelle à la disparition finale :

Il se trouve qu'il soit rare que l'on nous informe de la découverte de nouvelles langues par le biais des explorations des régions restées jusque là peu explorées. Ces dites langues sont généralement parlées par des communautés composées de tribus restées isolées du reste du monde. Mais paradoxalement,

nous nous rendons compte, à chaque fois, de la disparition de certaines langues et plus particulièrement de certains parlars comme le confirme William Mackey.

« Actuellement, le taux de disparition des langues est plus élevé que le taux d'apparition. Il suffit pour cela d'observer la diminution de l'étendue couverte par les langues amérindiennes, dans les Amériques, ou le déclin des langues celtiques dans les Iles britanniques durant les dernières générations. »¹

D'autres langues qui sont actuellement en usage ont tendance à s'étioler et risqueront de subir le même sort.

Il se pourrait que l'on traite nos propos d'exagérées ou de trop alarmistes quand on aborde la question du dépérissement et du déclin du parler relizanais face à la profusion massive des emprunts français.

Sous le titre très alarmant

« Treize langues en danger en Algérie »²

Ameur Ouali, auteur de l'article paru dans le quotidien francophone algérien « Liberté », nous décrit l'affreuse situation qu'ont vécue certaines langues en Algérie et que d'autres langues sont en train d'encourir.

L'auteur amorce son article en posant deux questions pertinentes dont les réponses nous sont, tout de suite, livrées afin de nous sensibiliser de l'état préoccupant qu'est en train de vivre notre patrimoine linguistique.

« Connaissez-vous le judezmo ? Et le korendje ? Et bien, ce sont deux des treize langues en danger en Algérie que l'UNESCO a recensées parmi les 2500 langues menacées de disparition dans le monde sur les 6900 qui sont parlées à travers la planète »³

¹ Op. cit. p. 16

² Journal « Liberté », n° 5005, du mardi 24 février 2009, p 10

³ Ibid

Le korendje (appelé également korandjé) compte actuellement 5000 locuteurs environ répartis sur la région de Tabelbala¹ et plus particulièrement à Ksar Sidi Belkheir et Ksar Cheraïa. Alors que le judezmo qui est une langue d'origine européenne est plus vulnérable et est à deux doigts de la disparition puisqu'elle n'est presque plus parlée.

Avant sa disparition totale, la langue vulnérable s'achemine graduellement vers son extinction. C'est pour cela que nous pensons que le terme de dépérissement ou d'étoilement sont plus idoines que le terme de la mort d'une langue conformément au point de vue du linguiste Albert Valdman.

« Hors les rares cas où est provoquée par des cataclysmes, la disparition d'une langue prend une forme lente et graduelle, pour cette raison le terme d'étoilement traduit mieux ce processus que celui de language death [mort d'une langue] utilisé dans l'ouvrage fondateur de Nancy Dorian² »³

La durée que prend l'étoilement d'une langue nous rend insensible à la disparition qui passe inaperçue sans faire de bruit, comme le souligne Mackey :

« Certaines des langues, actuellement parlées dans le monde auront disparu d'ici une génération, et on le remarquera à peine, la fin d'une langue n'étant pas un événement très spectaculaire »⁴

Seuls les plus avertis, à l'égard des sociolinguistes, puissent ressentir ce signal d'alarme provoqué par la langue en état de dépérissement, alors que les profanes ne s'en rendent compte qu'après sa disparition. Et pour preuve, il se trouve qu'il soit également impossible de fixer des dates précises attestant "l'acte de décès" d'une langue disparue comme le fait remarquer Mackey.

¹ Tabelbala : ville du Sud-Ouest algérien qui se situe à 400 km au Sud Sud Ouest de la wilaya de Béchar et à 1500 km de la vallée de la Saoura.

² Nancy Dorian, « *Langage death* », Editions, University of Pennsylvania Press, Philadelphie 1981.

³ Albert Valdman, « *Le français hors de France* », Editions, Champion, Paris 1979, p 183.

⁴ Op.cit. p 16

« En fait, de toutes les langues du monde maintenant disparus, nous ne pouvons dire, preuve à l'appui, à quelle date on cessa de les utiliser »¹

La langue qui était, jadis, en usage par les tribus de Bni Ouragh(tribus d'origine berbère) d'Ammi Moussa(commune de Relizane) en est une preuve. Au gré du temps, et après métissage avec les tribus arabes des Bni Hillel venues de la région de Tiaret, cette langue s'est étiolée et a disparu. Sinon, comment expliquer l'existence des mots d'origine berbère de certains lieux de la région d'Ammi Moussa, à l'égard des appellations de communes et villages tels que Boughiden, Had Chekala, Souk El Had, Marioua, Ghdadou. Nul ne peut prétendre connaître avec précision la longévité de cette langue disparue ni de celles qui se sont éteintes en Algérie. Apparemment, la longévité d'une langue est tributaire à sa résistance aux facteurs internes et externes qui mettent en péril son existence. Il y avait des langues qui ont pu survivre des millénaires à l'égard du grec et du latin alors que d'autres n'ont survécu que quelques décennies seulement. Ainsi ajoute Mackey .

« Il a fallu mille ans pour que le copte disparaisse de l'Egypte alors qu'en une génération le norrois avait disparu de France »²

3.2. La mort des langues :

Dans son ouvrage intitulé « *Halte à la mort des langues* », le linguiste Claude Hagège³ cite trois causes principales pouvant aboutir à la disparition des langues.

1. Des causes physiques : par la disparition de ses locuteurs par suite à des épidémies dévastatrices, à des catastrophes naturelles ou à des massacres collectifs à grande échelle perpétrés lors des épurations ethniques ou lors des conquêtes comme celle effectuées dans le continent américain dès la

¹ Op.cit. p16

² Op.cit

³ Claude Hagège, « *Halte à la mort des langues* », Editionsq Odile Jacob , Paris 2000, p 127.

fin du XV^e siècle, depuis sa découverte par Christophe Colomb en l'an 1492.

De ce fait la survie d'une langue est dépendante de l'existence de la communauté linguistique qui en fait usage comme l'explique le linguiste Albert Valdman.

« Les communautés humaines naissent, croissent et disparaissent, entraînant dans leur sillage les langues à travers lesquelles elles s'expriment »¹

2. Des causes politiques : comme ce fut le cas en Europe de l'Est où certains Etats ont interdit l'utilisation de certaines langues appartenant à des minorités et n'ont permis que l'usage des langues qui ont le statut d'officielles.
3. Des causes socio-économiques : certains facteurs sociaux peuvent contribuer à la diminution des domaines d'usage de la langue dominée et, du coup, tendent à la rendre vulnérable et fragile. Parmi ces facteurs sociaux, on peut citer le poids démographique des locuteurs de la langue dominante ou leur influence politique comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 1.

Les facteurs économiques ne sont pas à négliger et peuvent également concourir à l'étiollement de la langue dominée comme l'éclaire Henry Boyer.

« Ces cause [...] vont conduire une langue en position de force à servir de pôle d'attraction pour la communauté en situation de domination et qui a abandonné son mode de vie traditionnel »²

¹ Albert Valdman, « *Le Créde structure, statut et origine* » Editions, Klincksieck, Paris 1978. p 197

² Henry Boyer, « *Introduction à la sociolinguistique* » Editions Dunod, Paris 2001, p 70.

Conclusion

Parmi toutes les études des contacts des langues, rares sont celles qui s'intéressent aux cas où figurent un dialecte et encore moins un parler. Fort malheureusement, c'est ce qui se fait également dans la majorité des études traitant la situation sociolinguistique en Algérie et plus particulièrement les phénomènes de la diglossie et l'alternance codique.

C'est manifestement toujours les mêmes paires qui sont reprises, l'arabe classique avec le français, le français et le berbère, le contact de l'arabe dialectal et le berbère, etc.

Alors, que certains de nos parlers se meurent au gré du temps sans que l'on se rende compte, à l'instar du korandje, du tagargrant parlé à Ouargla par moins de quinze mille personnes, du Tachenwit parlé à Tipaza par moins de vingt mille locuteurs et du tasnousit parlé dans les monts de Béni-snous, dans la région de Tlemcen.

Combien de cultivés ou d'étudiants algériens et nous dirons même combien de chercheurs algériens en sociolinguistique connaissent-ils ces langues et parlers algériens qui s'acheminent vers leur extinction.

Sommes-nous réellement conscients du danger qu'encourt notre patrimoine linguistique dont la résurrection n'est pas garantie, une fois éteint .

N'avons-nous pas le devoir de protéger ces langues et ces parlers moribonds et les sauvegarder ne serait-ce que pour faire durer leur longévité et reporter leur disparition.

Le choix de notre thème avait une double visée, celle de l'étude d'un parler qui n'a point fait d'objet d'étude et la seconde est d'attirer l'attention des spécialistes en la matière pour qu'ils prêtent plus d'intérêt à notre patrimoine linguistique.

En guise de conclusion, nous dirons que ces emprunts français intégrés dans notre dialecte et nos divers parlers sont plus menaçants qu'utiles et pour préserver sa langue il faut la parler et en être fier.

Actuellement, le korandje, le tagargrant et le tachenwit se meurent.
A qui sera le tour demain ?

Bibliographie

Belhalfaoui Mohamed, « La poésie maghrébine d'origine arabe », Editions Maspéro, Paris 1973

Beniamino Michel, « La complémentarité fonctionnelle », cité par Marie-Louise Moreau dans « Sociolinguistique. Concepts de base », Editions Pierre Mardaga, Liège (Belgique) 1997

Bloomfield Léonard, « Language » Editions Holt New York 1933, traduction française, « Le langage », Editions Payot, Paris 1970

Boutet Josiane, « La diversité sociale du français » in vermès / Boutet

Boyer Henry, « Introduction à la sociolinguistique », Editions Dunod, Paris 2001

de Hérédia Christiane, « Du bilinguisme au parler bilingue » in G.Vermès / J.

Boutet Josiane, « France, pays multilingue » Editions l'Harmattan, Paris 1987, C.II .

De Saussure Ferdinand, « Cours de linguistique générale » Editions Talantikit, Bejaia (Algérie) 2002

Dellai Ahmed Amine, « Paroles graves, paroles légères » Edition ENAG, Alger 2003,

Dorian Nancy, « Language death », Editions, University of Pennsylvania Press, Philadelphie 1981.

Encrevé Pierre, « Définition de la sociolinguistique », cité par Paul Michel Filippi, « Initiation à la linguistique et aux sciences du langage », Editions Ellipses, Paris 1995

Filippi Paul-Michel, « Initiation à la linguistique et aux sciences du langage », Editions Ellipses, Paris 1995

Grosjean François, « Life with two languages », Harvard University Press, Cambridge 1982, cite par Marie-Louise Moreau, « Sociolinguistique, concepts de base » Editions Mardaga, Bruxelles 1997

Gurvitch Georges, « Groupement social et classe social » in cahiers internationaux de sociologie, tome VII, p 342 cité par Marcellesi et Gardin

« Introduction à la sociolinguistique. La Linguistique, sociale, Editions Larousse, Paris 1974.

Gumperz John, « Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative », éditions L'Harmattan, Paris 1989.

Hagège Claude, « Halte à la mort des langues », Editions Odile Jacob , Paris 2000

Hamers Josiane “Bilinguisme et bilinguisme”, Ediction Mardaga, Bruxelles 1983,

Haugen Einar, “The Norwegian Language in America” University of Pennsylvania Press, Philadelphie 1953, p 7. Cité par W.F Mackey “bilinguisme et contact des langues”, Editions Klincksieck, Paris 1976

<http://www.tlfq.ulaval/ca/axl/afrique/algerie-1demo.htm>

Jardel Jean Pierre, « Le concept de diglossie de Psichari à Ferguson », in revue « Lengas » N 11, Montpellier 1982

Kremnitz Georges, article cité dans la revue « Langages » N 61

Lafont Robert, “Sur trois thèses”, revue de sociolinguistique “lengas” publiée par l’Université Paul Valéry, Montpellier III 1981, n° 9

Mackey William Francis, “Bilinguisme et contact des langues” Editions Klincksieck, Paris 1976.

Marouzeau Jules, “Lexique de la terminologie linguistique”, 3e Edition Geuthner, Paris 1951

Martinet André, “Bilinguisme et diglossie, appel à une vision dynamique des faits” in la linguistique, Editions Armand Colin, Paris 1982, volume 18

Meflah Mohamed « La poésie populaire de la région de Relizane ; de l’époque ottomane au XXe siècle. » Editions Houma, Alger 2008

Poplack Shana, “Conséquences linguistiques du contact des langues, un modèle d’analyse variationniste” dans la revue « Langage et Société » N 43, Paris 1988

Tabouret – Keller Andrée, “Plurilinguisme et interférences” dans la linguistique : guide alphabétique, Editions Denoël, Paris 1969.

Valdman Albert, « Le Créole ; structure, statut et origine » Editions, Klincksieck , Paris 1978

Valdman Albert, « Le français hors de France », Editions, Champion, Paris 1979 183.

Vermès Geneviève, « Vingt-cinq communautés linguistiques en France », Editions l'Harmattan, Paris 1988.

Dictionnaire de la linguistique, Editions Quadrige, P.U.F, 4ème édition, Paris janvier 2004

[1] Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage, Editions Larousse – Bordas, Paris 1999

[1] Dictionnaire Micro Robert, Editions Robert, Paris 1971

[1] Robert et Nathan, “Vocabulaire”, Editions Nathan, Paris 2001

[1] Journal « Liberté », n° 5005, du mardi 24 février 2009

[1] Situation géographique et démolinguistique en Algérie.

Résumé

Comment la communauté relizanaise se sert-elle de ces deux codes, en l'occurrence le parler de Relizane et la langue française, et quel est leur statut au sein de cette même communauté?

Cette coexistence ne se fait pas toujours d'une manière harmonieuse où règne la cohérence. Elle est à la fois complémentaire et conflictuelle. Elle est complémentaire dans la mesure où les emprunts d'origine française, dont le nombre dépasse 700 mots, sont largement utilisés par le locuteur relizanais dans différents contextes et situations de communication. De plus, la langue française est présente au moment où le parler de Relizane se montre impuissant pour créer des équivalents de traduction face à la diffusion massive de nouveaux mots essentiellement relatifs aux appellations des inventions.

Elle est également conflictuelle parce qu'en contrepartie, cette assistance non négligeable de la langue française à la partie vulnérable qu'est le parler de Relizane ne se fait pas gratis ; en parallèle, se réalise une autre opération au grand dam de ce dernier. En fait, d'autres emprunts français que nous qualifions d'« emprunts éliminateurs » s'installent et cohabitent momentanément avec leurs équivalents de traduction du parler relizanais qui existaient bien avant leur intégration. Et, au gré du temps, ces emprunts éliminateurs les suppriment et, du coup, tarissent notre fonds lexical et renforcent l'existence de ces emprunts français. D'autre part, la langue française est considérée comme prestigieuse, une valeur et un statut renforcés par l'ouverture sur le monde et l'accès à la culture européenne, en général, et la culture française en particulier par le biais de la parabole et l'Internet, ainsi que l'émergence de nouvelles catégories sociales aisées qui, pour se distinguer des autres classes inférieures, se servent de la langue française même pour nommer des objets qui, pourtant, ont leurs appellations en arabe dialectal.

Mots-clés :

Parler De Relizane; Emprunt; Emprunts Eliminateurs; Diglossie; Conflit; Langue Française; Fonds; Communauté; Relizanais; Complémentaire; Conflictuelle; Dialectal.